

LE COMBAT SYNDICALISTE



CNT

2€ NOV. 08

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL

L'HEURE EST VENUE DE BÂTIR UN AUTRE FUTUR. UN FUTUR SANS EXPLOITATION. UN FUTUR SANS DOMINATION. UN FUTUR ÉMANCIPÉ POUR DES HOMMES ET DES FEMMES LIBRES ET ÉGAUX. SALUTATIONS ANARCHOSYNDICALISTES ET SYNDICALISTES RÉVOLUTIONNAIRES. NUMÉRO 333.

JOURNAL MENSUEL

Faites un geste pour le capitalisme...



... aidez-le à s'écrouler !

Et pendant la chute du cours, l'actu court toujours !

Penauille : vers la victoire ?	3
PTT : répression à tout-va	3
Biométrie : pas de bras, pas de chocolat	4
Lyon fait sa fête à Edvige	4
Juridique : poussières au travail	5
Le représentant de la section syndicale	5
Retour sur le XXX ^e Congrès confédéral	6-7
Tournée des antifascistes russes	8
Afrique : 100 chaînes	9
Radios libres : pour combien de temps ?	10
Albert Camus et les libertaires	10
Rouille en prison...	11
Délivrance : c'est pas du cinéma !	11

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL
Tél. : 0 810 000 367 (prix d'un appel local)
CNT - BP 30423 - 35004 Rennes cedex
www.cnt-f.org - Mèl : cnt@cnt-f.org
COMBAT SYNDICALISTE
Tél. : 08 72 58 35 90 (prix d'un appel local)
CNT - 18 av. de la Gloire - 31500 Toulouse
Mèl : cs-administration@cnt-f.org

Le monde est secoué depuis plusieurs mois par une crise financière déjà largement commentée par les uns et les autres.

Si on peut se réjouir de voir l'angoisse des spéculateurs et actionnaires devant l'effondrement de leur univers, nous ne pouvons que nous interroger sur ce terme même de crise et sur ses impacts réels.

Car de quelle crise parlons-nous ou plutôt pour qui y a-t-il une crise ? Pour les travailleurs de Renault Sandouville, sûrement ; pour les travailleurs américains qui voient leurs retraites par capitalisation disparaître, sûrement ; pour les 40000 chômeurs de plus, sûrement ; pour les travailleurs qui vont devoir subir le chantage à la récession, sûrement encore... Mais les autres, ceux d'en haut, nos dirigeants, économiques et politiques, qu'en voient-ils de la crise ?

Car jusqu'à preuve du contraire, personne n'a vu Parisot aux Restos du Cœur, Lagardère chez Emmaüs ou Bolloré à l'Armée du salut... Sarkozy n'a pas revendu ses Ray-Ban ni Carla Bruni ses robes Dior et consorts... Les cadres dirigeants ne man-

gent pas encore leurs cravates et on n'a vu aucun patron revendre ses stock-options sur les marchés ou faire la manche dans les rues pour payer son loyer...

Pour pleurer avec tout le monde, ils sont bien là : l'économie va mal, ça va être dur, va falloir se serrer la ceinture... Sans vouloir être offensant, ça fait un moment qu'on nous dit que c'est dur et qu'il faut faire des sacrifices parce que ça va mal. L'État n'a plus d'argent, c'est la panique : supprimons des fonctionnaires et privatisons ! Plus d'argent pour la Sécurité sociale et les retraites : bossez 41 ans et payez une franchise médicale ! Le marché de l'emploi va mal, y'a trop de chômeurs : prenez ce qu'on vous donne et soyez flexibles ! Les entreprises ne sont pas assez rentables face à la concurrence : travaillez plus et mieux ! On a donné, ça c'est sûr, mais eux, nos patrons et gouvernants, leur ceinture, elle en est où ? Comme l'impression qu'elle a craqué tellement ils en ont profité ces derniers temps. Exonérations de cotisations, plus de 30 milliards par an ; parachutes dorés et stock-options en veux-tu en voilà ; bouclier fiscal, 2242 contribuables bénéfici-

ant de revenus supérieurs à 41982 euros reçoivent à eux seuls 82,9 % des sommes reversées par le fisc, soit 84700 euros chacun ; PME en difficulté, 22 milliards d'aide débloqués ; hausse des salaires des patrons du CAC 40... on n'ose même plus le dire tellement c'est indécent.

Mais alors, au final, si on compare notre situation et la leur, n'y aurait-il pas comme un problème ? Comme une sorte d'inégalité flagrante. Avec une petite idée de vases communicants : nos sacrifices, ne seraient-ils pas la source de leurs profits ? Et c'est pas fini, comme on dit, car ce qu'ils nous annoncent n'est pas un avenir rose : sous la contrainte de la crise, l'argent des États file dans les banques à coups de milliards, donc les caisses sont encore plus à sec, la croissance économique part en fumée et nos emplois avec, le chômage monte, y'a trop de chômeurs, va falloir baisser les allocations... Ça va faire mal ! Et pour nos patrons ? Des « recommandations » pour éviter quelques abus mais sans limites réelles (dixit Parisot elle-même), car à trop leur faire peur, on va les faire partir... Bref, du vent, comme toujours, pour « moraliser le capitalisme », comme dirait...

... Sarko. Mais moraliser, ça veut dire quoi? Le capitalisme peut-il avoir une autre éthique que de développer les profits de quelques-uns sur le dos des autres? Le capitalisme a-t-il jamais remis en question les inégalités sociales et économiques et la concentration des richesses? N'est-ce pas le capitalisme qui nous impose tous ces sacrifices pendant que nos patrons et gouvernants s'en mettent plein les poches? N'est-

pas le capitalisme qui appauvrit des pays du Sud en pillant leurs richesses, exploite leurs habitants au Nord dans les métiers les plus pénibles puis les renvoie chez eux quand il n'en a plus besoin? N'est-ce pas le capitalisme qui détruit peu à peu la planète pour le simple souci du profit à court terme? N'est-ce pas le capitalisme qui lance une guerre à chaque fois que l'économie est en panne? Les patrons, qui défendent si âpre-

Alors, finalement, n'est-il pas temps d'arrêter d'attendre que nos gouvernants «moralisent ou régulent ce capitalisme»? N'est-il pas temps de le combattre et de l'affronter, de le remettre en cause frontalement? Pour nous, le choix est fait, nous avons pris le parti de le combattre partout où il sévit. À commencer par les entreprises et les lieux de travail, car c'est de notre exploitation quotidienne que le capitalisme se nourrit. Lutter pour de meilleurs salaires pour nous et des moindres pour nos dirigeants, de meilleures conditions de travail, un partage du temps de travail, l'arrêt des pressions morales et de la course à la rentabilité, etc. Lutter pour que les richesses soient mieux redistribuées, sans attendre une hypothétique loi qui ne viendra pas, sans espérer qu'un gouvernement vienne nous sauver (ça se saurait, depuis le temps...). Et cette lutte, nous la transposons hors de nos boîtes, pour des questions plus générales, comme nos retraites, notre santé, l'éducation, nos services publics de transport ou de communication... Pour que tout un chacun ait droit à une vie digne. Non pas par des journées d'action bidon ou des grèves d'un jour ou d'une demi-journée qui n'ont pour effet que de nous faire perdre des journées de salaire pour rien et de laisser filer nos droits les uns après les autres : face à un capitalisme de combat et à la conscience de classe bien forgée de nos dirigeants, ces «coups de gueule d'un jour» n'ont plus d'impact, ce qu'il nous faut, c'est une riposte massive et déterminée, une grève générale reconductible et des syndicats de combat et de classe. Et cette lutte, nous la menons avec toutes les victimes du capitalisme, d'ici ou d'ailleurs, d'Europe, des Amériques, d'Afrique ou d'Asie, sans frontières ni question de papiers d'identité, de langue ou de couleur de peau, car nous avons tous le même intérêt, celui de récupérer ce qui nous est dû et ce qu'il nous est nécessaire pour vivre.

Nous ne nous résignerons pas, malgré la répression, les menaces ou les sanctions. Nous ne capitulerons pas, car nous avons l'espoir qu'une autre société plus libre et

SAUVER L'HÔPITAL PUBLIC, UNE URGENCE!

Le centre hospitalier de Saint-Étienne, premier employeur de la Loire avec plus de 6000 emplois, dans le cadre de sa restructuration, supprime des postes - 129 cette année, 500 à prévoir sur trois ans -, ferme des services et privatise des activités. La population stéphanoise aura de plus en plus de mal à accéder à des soins de qualité remboursés en totalité! Le déficit 2008 des CHU de France est de 500 millions d'euros, celui du CHU de Saint-Étienne est de 20 millions d'euros. Les caisses sont vides et pourtant : on trouve 400 millions d'euros pour M. Tapie; 2,5 milliards d'euros pour soutenir la banque Dexia; on se prive de 15 milliards de paquet fiscal pour les plus grosses fortunes; de 25 milliards d'euros en exonérations de cotisations sociales pour les plus grosses entreprises. Et aujourd'hui, on trouve 400 milliards d'euros pour réparer les dégâts du capitalisme financier. Et dans tout ça, il n'y aurait pas 500 millions d'euros pour que nos hôpitaux puissent continuer à soigner les patients? C'est pourquoi la CNT appelle tous les Stéphanois à soutenir leur hôpital et ses salariés! Le CHU est notre capital santé, ne les laissons pas le dilapider!

égalitaire est possible. Notre arme, la lutte, est la seule qui peut leur faire mal et les pousser à nous rendre notre dû. Notre outil, c'est le seul qui peut être présent chaque jour là où l'avenir et nos vies se jouent : un syndicalisme de combat qui ose s'affronter au patronat et à l'État, qui ose s'affirmer comme révolutionnaire et libérateur parce qu'il affirme qu'une autre société est possible si nous la construisons chaque jour dans nos luttes!

Comité de rédaction du CS

Suivez sur le site www.cnt-f.org l'actualité de la CNT.



ce pas le capitalisme qui tolère que certains crèvent dans la rue quand d'autres cumulent les résidences, voire les appartements de fonction? N'est-ce pas le capitalisme qui a créé cette crise financière et veut nous la faire en plus payer aujourd'hui? N'est-ce pas le capitalisme qui choisit de sacrifier éducation, santé et protection sociale pour les remettre aux mains d'intérêts privés et faire des bénéfices, y compris sur nos vies et nos droits les plus élémentaires? N'est-ce

ment l'économie de marché comme seul modèle viable, ne sont-ils pas ceux qui nous demandent sans cesse de travailler plus, mieux et moins cher pendant que leurs salaires et stock-options grimpent au plafond? Et ne sont-ils pas les seuls responsables lorsque des choix économiques font couler une boîte et envoient des travailleurs à l'ANPE avec quelques misérables indemnités? La liste pourrait être longue encore, interminable, même...

Fausse note chez COUNTRY CORNER

Nous avons recensé plusieurs cas de pression au quotidien qui s'apparentaient à du harcèlement à Country Corner. Cette fois, c'est au tour d'une secrétaire d'être victime d'un harcèlement caractérisé. Dans une entreprise, les employés ont les mêmes devoirs, avec pour corollaire les mêmes droits. Quand les droits sont bafoués par et pour certains, cela s'appelle de la discrimination. Quand sciemment, on met quelqu'un «en quarantaine», qu'on nuit à sa santé et ce de manière récurrente, cela s'appelle du harcèlement. Quand une employée se fait malmenée et prendre à partie de manière incorrecte, cela s'appelle de la vulgarité et de l'indécence. Quel esprit minable et lâche peut-il dire à une femme devant témoins : «Dégage de là, t'as rien à foutre ici»? Alors qu'elle contrôle une référence et n'accomplit que son travail. Cela ne se passe pas dans une république bananière, mais chez Interior's. Et pour clore le tout, c'est la victime qui est convoquée à un entretien préalable de licenciement : un comble, une injustice, le monde à l'envers! Une main courante a été déposée à l'hôtel de police. Un certificat médical corrobore la thèse du harcèlement. Un rendez-vous a été demandé à l'inspection du travail pour étudier les suites à donner... Le syndicat soutiendra et aidera tous les salariés victimes de harcèlement dans l'entreprise. Lors de l'entretien, le délégué syndical de la CNT assistera et soutiendra l'employée victime d'agissements qu'on croyait d'un autre temps...

Section syndicale Interior's CNT Le Havre

Mesure d'activité de jour : quand l'activité n'est plus un choix... Une mesure de plus pour tenter de justifier l'enfermement.

La mesure d'activité de jour est prononcée par un magistrat pour des enfants mineurs de tous âges, et pour les enfants de 13 à 18 ans dans le cadre de procédures pénales. Elle consiste à imposer une activité à dominante scolaire ou professionnelle aux jeunes pour une durée maximale de douze mois.

Lorsque cette mesure est prononcée pour des enfants de moins de 13 ans ou dans le cadre de la composition pénale (pour éviter les poursuites) ou encore en attendant un jugement, on peut penser que sa non-exécution n'aura pas de conséquences trop lourdes, même si le magistrat en tient compte au moment du jugement. Mais cette mesure peut aussi être prononcée dans le cadre d'un contrôle judiciaire, d'un sursis avec mise à l'épreuve ou d'un aménagement de peine. Dans le cas de sa non-exécution, la conséquence peut être la révocation, c'est-à-dire l'incarcération. La mesure d'activité de jour est une mesure répressive de plus, visant à contrôler et normaliser les jeunes plutôt qu'à les accompagner. Pour une bonne partie, ces mesures seront

confiées aux établissements d'insertion de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Jusqu'à la parution de ce décret, les services d'insertion étaient les seuls lieux de la PJJ où les jeunes pouvaient être en activité et construire un projet (pas nécessairement professionnel) sans la contrainte d'une mesure judiciaire, et même pour certains sans être connus de la justice.



Il n'est pas inutile d'ajouter que les rapports entre les adultes et les jeunes y sont par conséquent plus détendus et les phénomènes de violence beaucoup plus rares que dans des structures accueillant des jeunes (souvent les mêmes) sous contrainte judiciaire.

C'est donc la nature même de l'activité qui est bouleversée, car un jeune accueilli dans un cadre contraignant ne pourra plus dire «ce projet ne me convient pas, je ne suis pas prêt pour l'instant». Pour les adultes, c'est aussi une autre manière d'envisager l'activité. On ne part plus du désir du jeune mais de la commande d'un magistrat. Comme on le constate avec les différentes réformes de l'école, la construction d'un projet répond davantage à une commande sociale qu'à la prise en compte de la personne et de ses désirs. Neuf mois après la parution du décret, environ une centaine de mesures ont été prononcées par les magistrats. Les premiers constats semblent être des échecs, ce qui confirme ce que certains magistrats avaient dénoncé sur l'inutilité d'un tel dispositif. Du côté des professionnels de l'éducation, la résistance s'est fait attendre... et on attend toujours. Mais peut-être que certains n'osent pas avouer qu'ils sont contents d'avoir enfin un moyen contraignant pour mettre les jeunes en activité?

Fédé santé-social CNT



Putain... deux ans!

Interview de Serge Reynaud, militant marseillais de la CNT à la Poste, sanctionné dans le cadre d'un mouvement social.

Peux-tu raconter le mouvement qui a conduit à ta sanction?

D'abord, en mars 2008, il y a eu deux jours de grève totale dans mon bureau par rapport à la distribution des plis électoraux. La Poste cherche depuis 2007 à ne plus redistribuer l'ensemble de l'enveloppe versée par l'État aux facteurs. Cela entraîne une baisse de la rémunération sur ce travail. Puis, il y a eu un conflit départemental contre la mise en place de « Facteur d'avenir » qui pourrait supprimer 1000 emplois sur les Bouches-du-Rhône. J'ai été convoqué le 1^{er} avril pour mon « comportement à l'égard d'une cadre de mon bureau ». Mais il ne s'est plus rien passé jusqu'au 19 juin, date de ma seconde convocation, où l'on m'a reproché d'avoir pris la parole cinq minutes devant mes collègues et d'avoir dégradé la porte du sas de la direction.

Quelle a été votre réaction?

Le 23 août, j'ai reçu une convocation pour le 10 septembre, devant le Conseil central

de discipline de la Poste où ma révocation était demandée. Là, c'était la stupeur. C'était la première fois depuis 1953 qu'était demandée la révocation contre un facteur pour des faits de grève. Mois d'août oblige, on a créé un comité de soutien à quelques-uns, avec un programme intense : conférence de presse le 3 septembre, soirée de soutien le 6, rassemblement le 10. Et à chaque initiative, la mobilisation s'est mise en place. Parallèlement, SUD 13 a œuvré pour que les élus du personnel qui siègent dans cet organisme paritaire le boycottent le 10 septembre.

Comment s'est passée la mobilisation?

Après le boycott du 10, j'ai reçu une convocation le lendemain pour le 26 septembre. Ces quinze jours ont été précieux pour l'organisation de la défense et la mobilisation, que ce soit des collègues, de mes usagers, des autres organisations syndicales et politiques. On a pu faire une campagne de presse, étoffer le comité de soutien de la Ligue des droits de l'homme à Lutte ouvrière, des collages, des cartes-pétitions, etc.

Et le conseil de discipline?

Il a duré huit heures. Si on peut le résumer en quelques mots : mes défenseurs (CNT, CGT, SUD et un avocat) ont démonté point

par point le dossier de la Poste. Mais le système paritaire permet à la Poste de sanctionner comme elle l'entend.

Il y a eu des rassemblements avec d'autres organisations ce jour-là pour toi, qu'as-tu ressenti?

Dans les quinze derniers jours, il y a eu un gros boulot de fait qui a abouti à une dizaine de rassemblements, généralement CNT/SUD, plus large à Marseille (avec en plus la CGT, SUD Éduc, le NPA, LO, le PC, etc.) et à Paris, avec Arlette Laguiller. Autant de preuves de solidarité qui donnent envie de continuer à se battre.

La sanction est tombée : comment réagis-tu, quelle est la suite?

La sanction est tombée le 22 octobre, sans surprise, c'est deux ans de mise à pied. La suite immédiate est un recours devant le tribunal administratif en référé et, sur ça, on sera fixé dans quelques semaines. La mobilisation se maintient contre la répression à la Poste. La CNT PTT 69 lance un appel financier qui concerne également Fabrice.

Pour aider financièrement Fabrice et Serge, envoyez vos chèques ou demandez un formulaire de versement mensuel à l'adresse suivante : CNT PTT 69, BP 2600, 69218 Lyon cedex 2.



Penauille, suite et fin?

En Rhône-Alpes, la lutte des camarades du syndicat du nettoyage prend une tournure favorable. Après avoir emporté la première manche sur le terrain de la lutte des classes, le conseil des prud'hommes vient de leur donner raison sur le plan juridique.

Suite à la fermeture le 8 juillet 2005 du site de l'entreprise Sanmina à Villefontaine (38), les 16 salariés de l'entreprise Penauille, intervenant en sous-traitance pour le nettoyage et le traitement des déchets, se sont retrouvés sans activité. Alors que Sanmina s'était préoccupée du devenir de ses salariés et avait même proposé à l'entreprise Penauille d'intégrer ses salariés dans son plan de licenciement, les responsables de Penauille restaient dans le mutisme le plus complet : pas de réponse aux questions des salariés, pas de réponse aux courriers de la CNT, pas de réponse écrite à l'inspection du travail alertée par les salariés. Après une grève, l'occupation des bureaux de la direction, la nomination d'une déléguée syndicale et un procès en représentativité remporté par la CNT, les salariés ont relevé la tête face à leur exploiteur en lui montrant ce qu'était le syndicalisme de combat.

Accompagnés de la CNT, ils ont décidé de poursuivre leur patron au conseil des prud'hommes. Après un ajournement de l'audience en 2006 puis un envoi devant le juge départiteur en 2007, l'audience en départition avait lieu le mardi 24 juin 2008, au conseil des prud'hommes. Le prononcé a été rendu le 21 novembre. Les licenciements ont été reconnus sans motif réel et sérieux. Au moment du bouclage, tous les détails ne nous étaient pas parvenus, mais a priori, ils ont gagné chacun au moins un an de salaire. La société a été condamnée à l'article 700 pour chaque dossier. La CNT a obtenu une somme pour chaque dossier au titre du préjudice pour l'ensemble de la profession.

Reste à attendre de savoir si Penauille fera appel, ce qui semblait évident pour nos avocats à l'époque de l'audience. Nous restons vigilants. La suite au prochain numéro.



Grève gare du Nord

Le 14 octobre 2008, les salariés de la société H. Renier ont entrepris une grève pour leurs conditions de travail à l'appel des syndicats CNT, CGT, CFTC et FO. Ils revendiquent la revalorisation de la prime de nuit, le remplacement des salariés absents (congés, maladie, etc.), l'embauche de tous les CDD, la revalorisation des qualifications, le respect du personnel. Après cinq jours de grève, la direction s'est déjà engagée sur la revalorisation de la prime de site et s'est engagée sur l'ouverture de négociations sur les autres revendications. Même si la grève est aujourd'hui suspendue, les salariés de H. Renier restent mobilisés et déterminés.

LA CNT-PTT EN LIGNE!

Malgré la répression contre ses militants, la fédération historique de la CNT est toujours là! Ces syndicats continuent à animer les luttes en cours à la Poste. Ils portent toujours bien haut le drapeau du syndicalisme de combat.

• Retrouvez toutes les actualités régulièrement mises à jour sur son site fédéral : www.cnt-f.org/fedeppt

Naviguez dans les différentes rubriques. Tracts, revues de presse, rendez-vous, etc.

• En plus du Net, « les postiers affranchis » sont présents sur les ondes de Radio libertaire, 89.4. Tous les premiers mardis de chaque mois, de 20 h 30 à 22 h 30, c'est le syndicat Île-de-France de la CNT PTT qui occupe l'antenne. Il y est bien entendu question d'actualités syndicales.

Lien pour écouter la radio en ligne : <http://rl.federation-anarchiste.org>



Bègles, triés sur le volet...



Le 26 mai 2005, face à une grève avec occupation des locaux du centre de tri de Bègles-Bordeaux, le préfet de Gironde choisit la manière forte : il fait intervenir le GIPN (Groupe d'intervention de la police nationale). À la demande de la Poste, garde à vue et mise en examen de neuf syndicalistes pour « séquestration de moins de sept jours dans le cadre d'un conflit du travail ». Dans les jours qui suivent, la direction met à pied 14 postiers. Puis sont tombées les sanctions internes : mise à pied de quelques mois à deux ans, déplacements, licenciements, interdictions d'aller au centre de tri.

Aujourd'hui, chacun a retrouvé une vie à peu près normale. Tous ceux qui le pouvaient ont repris une activité en dehors du centre de tri (mutation d'office vers des bureaux), certains sont partis à la retraite, d'autres ont des soucis de santé, mais chacun essaie de passer à autre chose. Tous les militants continuent d'être là lors des conflits ou comme Fabrice (militant CNT et licencié), quand son nouveau travail le lui permet. Du point de vue administratif, l'affaire est finie pour le moment.

Mais le 15 octobre dernier, cinq autres syndicalistes sont mis en examen pour violence ou outrage « à personne portant autorité » (huissier de justice). De nouveau, nos 14 syndicalistes sont réunis pour un procès qui aura lieu certainement dans quelques mois. Le pouvoir vise à faire un exemple, dans l'espoir de faire mieux passer dans le pays ses projets de réorganisation en vue de la privatisation à venir. Les 14 syndicalistes de Bègles sont un symbole qu'il faut abattre. Si la Poste gagne au pénal avec des condamnations lourdes, c'est le risque pour nos camarades d'être de nouveau sanctionnés, mais c'est aussi un exemple que la Poste mettra en avant pour dissuader de nombreux collègues de s'engager dans une lutte d'action directe. C'est la même raison qui explique la répression qui s'est abattue contre Serge, de la CNT PTT 13. La privatisation de la Poste est en marche forcée. On imagine bien que la direction générale et l'État ne sont pas ravis de vendre à des actionnaires une entreprise contenant un syndicat de combat et des syndicalistes qui veulent négocier l'impossible : des emplois, de meilleures conditions de travail et l'arrêt de la casse du service public...

Centre de tri de Bègles Section CNT PTT



Éducation. Grève d'un jour... grève toujours !

Les grandes manœuvres pour les élections paritaires ont commencé. Les syndicats institutionnels partent à la pêche aux décharges et autres postes de permanents ! Ce syndicalisme cogestionnaire est aujourd'hui impuissant face aux attaques actuelles contre nos conditions de travail et de vie. L'outil traditionnel des grèves d'un jour (comme le 7 octobre) pour faire pression dans les négociations a largement prouvé son inefficacité. Les travailleurs, eux, ont d'autres préoccupations en ces temps d'infamies. C'est pourquoi la CNT lutte à leurs côtés dans les assemblées générales et propose de renouer avec la grève reconductible, à l'image des camarades du collège Henri-Barbusse à Vaulx-en-Velin. Ils ont osé, ils ont gagné !

Le 7 octobre a rassemblé 10 000 manifestants dans les rues de Paris, 5 000 à Toulouse, 800 à Montpellier, 3 000 à Lyon, 10 000 à Marseille. Néanmoins, c'est plutôt dans les AG que les personnels de l'éducation ont exprimé leur ras-le-bol. La grève a été majoritairement suivie dans le primaire (en Seine-Saint-Denis, de 60 à 75 % de grévistes, à Toulouse, 30 %). Une trentaine de départements en France, pour les syndicats enseignants, y avaient appelé. Mais c'est la mise en place du tout nouveau service minimum d'accueil (SMA) dans les écoles maternelles et élémentaires qui a marqué cette première journée d'action de la rentrée. Certaines mairies ont choisi d'accompagner le gouvernement dans sa politique de destruction sociale (Paris, Nantes et toutes les municipalités de droite de Seine-Saint-Denis). D'autres, comme Lille, Dunkerque, Lens, Houdain, Lewarde, Sin-le-Noble, ont refusé d'organiser cet accueil « pour ne pas briser la grève des enseignants ». On la sentait venir, ce fut sans doute la rentrée la plus dure et la plus barbare depuis des années. Du primaire au lycée, la mise en place du soutien scolaire est une charge supplémentaire pour les personnels, sans moyens dédiés, et qui programme à court terme la mort des structures d'aide qui avaient fait leurs preuves – les Rased –, accompagnée de 8 000 nouvelles suppressions de postes pour les années à venir. Sont déjà annoncées pour l'an prochain 13 500 suppressions, c'est-à-dire des difficultés insurmontables.

Depuis, la mobilisation gagne du terrain. Ainsi, dans la région parisienne, diverses assemblées générales se sont tenues avec pour perspective, on l'espère, le début d'un mouvement de grève nationale. C'est aussi le sens de l'action de terrain de la CNT, le combat pour l'auto-organisation des luttes, pour l'autonomie non seulement du mouvement syndical, mais aussi du mouvement social.



Ca Vaulx toujours le coup de lutter !

Lundi 6 octobre, suite à une AG, 97 % des personnels du collège Henri-Barbusse à Vaulx-en-Velin, classé « Ambition réussite », se sont mis en grève face à l'absence de réponses de l'inspection académique (IA), concernant des besoins élémentaires : manque de personnels de vie scolaire, nombre insuffisant de manuels pour les élèves, absence de deux professeurs surnuméraires, etc., autant de carences indignes pour un établissement du service public d'éducation. Face au manque de réponse de l'IA, le personnel, déterminé, a reconduit la grève et... l'IA a cédé. Toutes les demandes ont été satisfaites ! C'est une victoire sur toute la ligne pour les travailleurs de collège et pour la section syndicale CNT. Quand on vous dit que seule la lutte paie !

Section Barbusse ✦ CNT Éducation 69

LYON FAIT SA FÊTE À EDVIGE

À l'appel de l'Union départementale CNT 69, de la CGA, de la FA Lyon et de l'OCL (organisations libertaires), environ 600 personnes sont descendues dans la rue le 16 octobre dernier à Lyon afin de dénoncer les politiques sécuritaires des gouvernements successifs.



Comme dans plusieurs villes de France, c'est cette date qui a été retenue, sainte Edwige oblige. Façon symbolique de dénoncer les nouveaux fichiers de contrôle de la population (Edvige, Edvirsp et Cristina). C'est aux cris (entre autres) de « la police nous surveille, qui surveille la police ? » que le cortège, coloré de drapeaux rouge et noir, a arpenté les rues de Lyon en direction du commissariat du III^e arrondissement. Le contrôle généralisé n'est pas une fatalité. Des réponses existent, à commencer par la lutte collective au quotidien. Les collectifs antidélation créés par les travailleurs sociaux qui refusent la loi sur la prévention de la délinquance ou les enseignants qui se mobilisent contre le fichier base-élèves nous montrent que seule la lutte payera.

Romain vs Sarko. La liberté outragée

En février dernier, notre camarade Romain était condamné à 800 euros d'amende et un euro de dommages et intérêts pour outrage à autorité publique.

En décembre 2006, lors de la garde à vue de Florimond Guimard, suite à une manifestation du Réseau éducation sans frontières (RESF), Romain, alors militant de la CNT Éducation du Jura, avait adressé les protestations de notre syndicat au ministère de l'Intérieur. Ce courriel dénonçait les relents liberticides et prechystes de la politique menée par Sarkozy, demandait la libération de Florimond, l'arrêt des poursuites, et revendiquait la fermeture des camps de rétention et la régularisation de tous les sans-papiers. Dans cette affaire, comme cela devient l'habitude, le tout réactionnaire au pouvoir use de l'intimidation et de la criminalisation.

Le procès en appel a donc eu lieu le mercredi 22 novembre à la 11^e chambre de la cour d'appel de Paris. Le président du tribunal a d'abord refusé de laisser s'exprimer les témoins (Maurice Rajsfus et Florimond Guimard) mais ils ont fini par être entendus et ont avancé plusieurs arguments pour demander la relaxe de Romain (abus des procédures d'outrage grâce au travail de compilation du Comité pour la dépénalisation du délit d'outrage*, solidarité contre la répression des sans-papiers et de leur soutien via l'action de RESF).

Un préavis de grève avait été lancé pour que les personnels enseignants puissent venir soutenir Romain ; à Montpellier, Rennes, Besançon, et bien sûr à Paris devant le Palais de justice, des militants de la CNT, de RESF et d'autres structures ont soutenu Romain. La presse n'a pas été en reste puisque des chaînes nationales et des radios militantes ont couvert ce procès exceptionnel.

Cela n'a pas beaucoup impressionné le procureur qui a requis 1 000 euros d'amende, soit 250 de plus qu'en pre-



mière instance. La relaxe a bien entendu été demandée pour Romain. Devant le caractère exceptionnel du plaignant, Sarkozy lui-même, excusez du peu, on ne pourrait qu'interpréter la condamnation de notre camarade comme une inégalité de traitement quant à la liberté d'expression. Le rendu du jugement est attendu pour le 26 novembre. À suivre...

D'après le communiqué de la Fédération des travailleurs de l'éducation ✦ CNT
* Voir <http://codedo.blogspot.com>

Combattre la biométrie, c'est possible

Pendant l'été 2008, les parents d'élèves de nombreux collèges de l'Hérault ont appris qu'on allait procéder à l'identification du contour de la main de leurs enfants pour qu'ils puissent manger à la cantine. Quelques-uns d'entre eux ont réagi en envoyant un courrier aux principaux des établissements signifiant leur refus de voir leurs enfants intégrés à ces bases de données, comme la loi les y autorise. À la rentrée, ils se sont retrouvés à Clermont l'Hérault pour créer un collectif (le Collectif d'information et de vigilance sur le respect des libertés à l'école) afin de mener la lutte, qui regroupe des parents d'élèves et des salariés du collège ainsi que quelques organisations : la FCPE locale, le groupe Attac local, une association de prévention et d'éducation à la santé et la CNT Éducation-Santé-Social 34. Parallèlement, un autre collectif contre l'éducation biométrique s'est créé à l'échelle départementale. Celui-ci regroupe uniquement des organisations.

Suite à une première protestation, le conseil général a annoncé qu'il ne financerait plus les bornes biométriques (ce qu'il s'était proposé de faire au printemps 2008). Pendant ce temps, le collectif organisait une grande journée de projection de films et de débats, ainsi que des diffusions de tracts devant le collège. Des individus membres du collectif interpellaient la principale lors des réunions de rentrée et des professeurs organisaient des discussions sur le sujet. Le financement n'étant plus assuré par le département, une autre réunion du CA a dû avoir lieu. Le travail d'information qui avait été fait a permis de changer le rapport de force au sein de celui-ci et la décision de financer le système sur les fonds propres du collège a été massivement rejetée.

Dans d'autres établissements de l'Hérault, le système est déjà en place (lycée d'Agde, collèges de Saint-André de Sagonis, Montarnaud, Poussan, Jacou, Villeneuve-lès-Maguelone), et il doit être installé dans un grand nombre de collèges. La lutte n'est pas finie et il reste beaucoup à faire. Il n'empêche qu'une première bataille est gagnée. Celle-ci doit nous inciter à poursuivre pour éviter que la vie des collégiens et des lycéens ne ressemble trop à celle des taulards. Bien sûr, pour cela, il ne suffira pas de lutter contre la biométrie. Les caméras de vidéosurveillance, les nombreux fichiers informatiques, la note de vie scolaire sont des dispositifs de restriction des libertés que nous devons aussi combattre.

Franck Antoine ✦ Éducation-Santé-Social 34



Écrans/écrits : N'Autre école est sortie !

Addiction aux jeux en ligne, overdose de télévision, documents immatériels, fichiers en réseau, numérisation de nos vies filmées... Certains parlent de société de la connaissance. Le n° 20 de *N'Autre école* (sur papier), invitation à traverser le miroir des écrans de contrôle, tente de décoder quelques effets des technologies de la communication sur nos vies. Enseignement du multimédia, logiciels libres, base-élève, blog de grève ou rencontre avec un hacker : syndicalisme et pédagogie sont indissociables pour renverser cette société.

N'Autre école, revue pédagogique, sociale et syndicale de la CNT Éducation. 4 euros le numéro. Abonnement : 20 euros (5 numéros). CNT-FTE, 33, rue des Vignoles, 75020 Paris.



Le représentant de la section syndicale

Nouveau droit syndical dans l'entreprise

La « loi portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail », publiée au *Journal officiel*, et donc effective depuis le 20 août 2008, refonde le droit syndical dans l'entreprise. Sans rentrer dans les débats politiques et idéologiques sur les motivations générales de cette loi, largement critiquables, il existe un élément, le représentant de la section syndicale ou RSS, qui peut être utilisé par les sections CNT pour se développer dans l'entreprise, sans avoir à prouver dès le départ qu'elles sont « représentatives ». En effet, avant n'existait que le délégué syndical : il fallait clandestinement créer une section syndicale, s'assurer de remplir des critères de représentativité (activité, ancienneté et nombre d'adhérents notamment, tout ça à obtenir clandestinement) et déclarer la section en étant très souvent attaqué devant le tribunal d'instance pour non-représentativité. Maintenant, la CNT peut engager une action syndicale d'entreprise plus facilement en désignant un RSS et ainsi une section syndicale avec des droits de base sans qu'elle ait obtenu la représentativité proprement dite, mais en remplissant tout de même des critères restreints (voir plus bas). Le délégué syndical et sa section syndicale représentative continue d'exister. Mais il faut maintenant pour l'obtenir participer aux élections des comités d'entreprise qui ont lieu normalement tous les quatre ans, et obtenir 10 % des voix tout en remplissant d'autres critères. Le RSS, lui, permet à la section d'exister avec des droits de base (tractage, affichage, etc.), entre deux élections.

POUSSIÈRES DE BOIS : ATTENTION AU CANCER !

Depuis le 1^{er} juillet 2005, la nouvelle valeur limite d'exposition professionnelle à ne pas dépasser sur les lieux de travail est 1 mg de poussière par mètre cube. Près de la moitié des travailleurs dans les entreprises qui travaillent le bois aurait été exposée à des concentrations supérieures à 1 mg par mètre cube. Le contact répété avec la poussière de bois finit par irriter les cellules de l'organisme. Le risque cancérigène est présent avec toutes les essences de bois ! La première des choses à exiger, c'est une bonne ventilation dans l'atelier. Il faut capter les poussières au plus près de leur zone d'émission et il faut une vitesse d'air suffisante pour entraîner les particules. Les mesures de concentration de poussières doivent être évaluées et les résultats consignés dans le document unique de l'entreprise. Les poussières de bois affectent la santé des travailleurs par le contact avec la peau ou par leur inhalation. Affections cutanées, conjonctivites, affections des voies respiratoires en sont les principales manifestations visibles. Les poussières de bois plus fines peuvent déclencher de l'asthme, des fibroses pulmonaires et peuvent favoriser l'apparition d'un cancer. En cas d'écoulement nasal chronique, de saignement du nez, d'affection oculaire, il faut consulter un médecin. Un suivi médical périodique et spécifique des salariés doit être pratiqué. La santé des travailleurs, c'est vital !

Section syndicale Interior's  CNT

Voici donc une fiche pratique juridique sur le nouveau droit d'implantation syndicale dans l'entreprise, et notamment le RSS.

Création d'une section syndicale

En droit, la réforme met tous les syndicats sur un pied d'égalité, alors qu'avant les syndicats dits « non représentatifs » devaient passer par une phase de clandestinité forcée avant de se déclarer.



La constitution d'une section syndicale est, depuis la nouvelle loi, ouverte à tous les syndicats (donc la CNT), y compris aux syndicats non représentatifs nationalement ou dans la branche d'industrie concernée, avec quelques exigences (C. trav, art. L. 2142-1) :

- l'indépendance ;
- le respect des valeurs républicaines ;
- être affilié à un syndicat légalement constitué depuis au moins deux ans et comprenant l'entreprise dans son champ professionnel et géographique ;
- avoir plusieurs adhérents.

Désignation d'un représentant de la section syndicale

Tant qu'un syndicat n'est pas représentatif dans l'entreprise ou l'établissement, il n'est pas en droit de désigner un délégué syndical. En revanche, s'il constitue une section syndicale au sein de cette entreprise ou de cet établissement, il peut désormais désigner un RSS qui aura pour mission de le représenter.

Le RSS doit, comme le délégué syndical, être âgé de 18 ans révolus, travailler dans l'entreprise depuis un an au moins (quatre mois en cas de création d'entreprise, six mois dans les entreprises de travail temporaire) et n'avoir fait l'objet d'aucune interdiction, déchéance ou incapacité relatives à ses droits civiques (C. trav., art. L. 2143-1 et L. 2143-2). Dans les entreprises de moins de 50 salariés, le RSS doit être un délégué du personnel et est désigné pour la durée de son mandat (C. trav., art. L. 2142-1-4).

Cette désignation suit les mêmes modalités de publicité (information de l'employeur, affichage, transmission à l'inspecteur du travail) et de contestation (saisine du juge judiciaire dans les quinze jours) que celles des délégués syndicaux (C. trav., art. L. 2143-7 et L. 2143-8) : le RSS peut être contesté devant le tribunal d'instance sur la base de critères évoqués ci-dessus.

Ce mandat est cumulable avec la fonction de DP, d' élu ou de représentant syndical au comité d'entreprise ou d'établissement (C. trav., art. L. 2143-9).

Droits du RSS

Le RSS bénéficie d'un statut et d'attributions proches de ceux du délégué syndical, à l'exception du pouvoir de négocier et de conclure des accords collectifs sauf dans une situation bien précise : en l'absence de délégué syndical dans l'entreprise et dans l'hypothèse où il n'a pas été possible de conclure d'accord collectif avec un représentant élu ou un salarié mandaté.

Concrètement, le RSS bénéficie d'un crédit d'heures de délégation d'au moins quatre heures par mois (C. trav., art. L. 2142-1-3) et bénéficie des moyens mis à disposition de la section syndicale (affichage, distribution de tract, etc.), notamment le local commun à toutes les sections dans les entreprises de plus de 200 salariés. En revanche, dans les entreprises ou établissements de 1000 salariés ou plus, l'obligation de mettre un local distinct à disposition de chaque section syndicale est désormais réservée aux sections créées par des syndicats représentatifs (C. trav., art. L. 2142-8).

Le RSS est protégé contre le licenciement de la même manière qu'un délégué syndical (C. trav., art. L. 2142-1-2), c'est-à-dire que son licenciement est soumis, après enquête contradictoire, à l'autorisation de l'inspection du travail, pendant son mandat et un an après la fin de celui-ci.

Dans les entreprises de moins de 50 salariés, le mandat de RSS ouvre droit à un crédit d'heures uniquement si une disposition conventionnelle le prévoit. Le temps dont dispose le délégué du personnel pour l'exercice de son mandat d' élu peut être utilisé dans les mêmes conditions pour l'exercice de ses fonctions de RSS (C. trav., art. L. 2142-1-4).

Fin du mandat de RSS

Le mandat du RSS prend fin à l'issue des premières élections professionnelles suivant sa désignation. Deux cas sont possibles :

- si le syndicat est reconnu représentatif, c'est-à-dire qu'il a obtenu au moins 10 % des suffrages au premier tour des élections de comité d'entreprise, de délégué unique du personnel ou à défaut de délégué du personnel, la section syndicale peut alors désigner un délégué syndical ;
- si le syndicat qui l'a désigné n'est pas reconnu représentatif dans l'entreprise, le RSS ne peut pas être désigné à nouveau comme représentant syndical jusqu'aux six mois précédant la date des élections professionnelles suivantes dans l'entreprise (C. trav., art. L. 2142-1-1). Le syndicat qui demeure non représentatif peut en revanche désigner un autre salarié comme RSS.

Quoi qu'il en soit, l'ex-RSS reste protégé contre le licenciement après son mandat de la même manière qu'un ex-délégué syndical pour une durée de douze mois : l'autorisation de l'inspecteur du travail doit être donnée. En cas d'acceptation du licenciement par l'inspection du travail, des recours existent encore : recours hiérarchique auprès du ministre du Travail et recours contentieux au tribunal administratif.

Luté Cévivre et Fred  Presse et santé-social

Note : les articles du code du travail correspondant ainsi que des modèles de lettres de désignation d'un RSS sont disponibles sur le site de la CNT (www.cnt-f.org), rubrique Vos droits.

Le cul entre deux chaises !

C'est ainsi qu'on peut qualifier la situation d'un conseiller prud'hommes qui était en fonction au moment où une salariée licenciée avait fait appel à lui pour défendre sa cause devant le conseil.

La Cour de cassation a estimé qu'il y avait contradiction évidente, même si le conseiller n'était plus en fonction depuis. Elle retient qu'il était en exercice au moment de l'introduction de l'affaire en instance. Cela lui suffit à dire qu'il ne pouvait pas défendre la personne licenciée. C'est ce qui s'appelle avoir le derrière entre deux chaises...

(Cass. soc. 16 septembre 2008.)

Travail temporaire : pas d'écrit ? Alors CDI !

Comme pour les CDD, le travail temporaire est soumis à la remise d'un contrat en bonne et due forme par écrit au salarié intérimaire.

Lorsque l'entreprise qui met à disposition le salarié (la boîte d'intérim) « oublie » de se soumettre à cette formalité obligatoire (voir art 1251-16 du nouveau code du travail), le salarié peut obtenir une requalification de son contrat auprès de la boîte d'intérim. Et si l'entreprise utilisatrice continue de faire travailler le salarié à la fin de sa mission sans écrit, alors là c'est dimanche, parce que le salarié peut demander la requalification au choix auprès de la boîte d'intérim ou de la boîte utilisatrice !

(Cass. soc. 17 septembre 2008.)

Y a plus de saison...

Toujours dans la même veine des contrats « précaires » (intérim, CDD), la cour n'a pas chômé le 17 septembre, puisqu'elle rend un autre arrêt requalifiant un CDD saisonnier en CDI. Elle a rappelé que le transport routier n'était pas une activité « saisonnière », même si le but du jeu consistait à exploiter des carrières. La preuve de la soumission aux aléas climatiques n'ayant pas été rapportée par le taulier qui a dû garder son chauffeur en CDI.

(Cass. soc. 17 septembre 2008.)

CHSCT et conditions de travail : piqures de rappel

Les tauliers rechignent à le mettre en place, les DRH le trouve gênant et coûteux, et pour cause, à chaque modification des conditions de travail, ils doivent en référer au CHSCT qui peut demander une expertise aux frais de la maison. Que faire en cas « d'oubli » ? Une action en référé au TGI, voire une décision « de fond » de la chambre sociale, est possible, comme l'illustrent ces deux décisions. La première, du TGI de Nanterre, sanctionne un patron qui a mis en place des mesures d'évaluation des salariés fondées sur des critères personnels autant que subjectifs (comportement, esprit d'initiative, etc.). Cela touche aux conditions de travail, donc au champ d'action du CHSCT. Dans la seconde décision, une entreprise modifiait de façon importante la cadence de travail des salariés, le CHSCT est donc compétent et il ne s'est pas gêné pour commander une expertise afin de mesurer l'impact sur le physique et le moral des salariés. Et la cour lui a donné raison.

(TGI Nanterre, référé du 5 septembre 2008, cass. soc. 16 septembre 2008.)



30^e CONGRÈS CONFÉDÉRAL DE LA CNT

LE XXX^e Congrès confédéral de la CNT a eu lieu les 19, 20 et 21 septembre à Lille. À cette occasion, pas moins de 67 syndicats de la CNT, représentés par environ 120 délégués mandatés, sont venus de toutes les régions de France.

Petit carton portant le nom de son syndicat en main, chaque mandaté a donc voté une à une la trentaine de motions proposées par l'ensemble des syndicats de la confédération. De nombreux débats se sont déroulés, dans une ambiance constructive et fraternelle, impulsée par l'accueil chaleureux de nos camarades lillois.

Ce congrès était important pour la CNT, et restera sans doute dans l'histoire même de notre confédération, tant par la grande qualité des débats que par l'importance des décisions prises. Dans un contexte social morose, marqué par une attaque frontale des droits syndicaux et la privatisation de ce qui reste des services publics, la CNT se devait d'organiser au mieux la riposte, tout en tenant compte de la réforme de la représentativité syndicale.

Et c'est ce qu'elle est brillamment parvenue à faire lors de ce congrès. Les congressistes en ont même profité pour organiser un rassemblement à la Poste le samedi, afin d'affirmer une fois de plus la solidarité de tous les cénélistes avec leurs camarades postiers.

Vous trouverez dans ces deux pages l'essentiel de ce XXX^e Congrès, les principaux axes de lutte, des interviews, afin de vous donner une idée précise de ce qui constitue pour notre organisation un moment fort, sous le signe de l'auto-gestion et de la démocratie directe.



Fred fut mandaté secrétaire confédéral de la CNT lors du congrès d'Agen en 2006. Il a donc eu pendant ces deux années une place privilégiée et a pu porter un regard d'ensemble sur la confédération.

Quels buts étaient prioritaires à la sortie du congrès d'Agen, lors de ta prise de mandat ?

Le premier était de réactualiser la partie administrative de la confédération, ce qui n'avait pas été fait depuis longtemps. Où en était réellement la CNT, quel syndicat était effectivement déclaré légalement ?

Ensuite, nous – je suis un des membres du bureau confédéral (BC) basé à Rennes – avons cherché à rendre plus transparente la gestion de la conf afin de dynamiser l'action des syndicats en interne à l'organisation. Nous avons également cherché à ce que la confédération existe de manière unie.

Aujourd'hui, ce travail est-il fait ?

Toutes les listes que nous avons sont à jour. Les syndicats de la CNT sont déclarés et donc aptes à agir juridiquement. Dès cet élargissement de nos possibilités d'actions directes, nous pouvions avoir une action coordonnée et multiple face au patronat et à l'État.

Ensuite, quelles furent les tâches ?

La réactivité par rapport à l'actu. Faire en sorte que la CNT ait les outils pour réagir rapidement. C'est passé par la volonté de remettre au goût du jour le travail entre mandatés en opposition au travail «entre potes» ou entre spécialistes. Ajoutons à cela le développement dans les régions où nous n'existons pas.

Quel regard avais-tu sur la CNT ?

Le nouveau BC est arrivé à un moment calme au sein de la confédération. Comme toute organisation, la CNT a connu des soubresauts internes et quelques engueulades. Au retour d'Agen, les choses étaient sereines et studieuses. On s'est efforcés de respecter cela, de ne pas être interventionniste au sein de la conf en observant au mieux les statuts. La vraie priorité était la lutte. Nous nous y sommes employés. La CNT a une vraie maturité de réflexion interne. Ce n'est pas une association reposant sur une juxtaposition de syndicats. Les fédérations et autres coordinations avaient déjà une ampleur certaine et permettaient un travail rapide et efficace. L'interprofessionnalisme était une réalité. Le but du BC a donc été de donner les moyens à ces volontés de s'exprimer et de se coordonner.

Un petit bilan ?

Le nombre de syndicats se maintient, certains disparaissent mais d'autres se créent. Il y a une augmentation globale du nombre de syndiqués.

La prise de position à l'échelle confédérale dans l'urgence reste difficile car le fonctionnement interne implique une certaine inertie. Dans le même ordre d'idées, il existe une différence énorme entre le nombre, faible, de luttes menées confédéralement et le nombre, impressionnant, de luttes cénélistes menées à l'échelle d'un ou plusieurs syndicats. Cela signifie tout de même que la CNT est présente, revendicatrice et forte. Nous menons de moins en moins d'actions en réaction et de plus en plus d'actions par choix et par anticipation. La tendance au localisme tend à disparaître et la vie des fédérations et des régions est de plus en plus forte.

Des perspectives ?

La CNT a les outils pour réagir efficacement aux attaques du patronat et de l'État à l'échelle nationale. C'est une confédération qui a l'envergure de ses aspirations. Nous devrions réussir la syndicalisation des sympathisants qui sont très nombreux. Des départements absents de la conf semblent vouloir se réveiller. Les fédérations sont un bon relais pour s'y développer. En revanche, la médiatisation de l'action de la CNT reste à travailler.

À la sortie du congrès de Lille, nous sommes prêts à passer une nouvelle vitesse. Tout est là pour un développement syndical fort. Le travail administratif est fini, il n'y a plus que l'action devant nous !

Le congrès de Lille a renouvelé le mandat de Fred en tant que secrétaire confédéral, avec un bureau non plus centralisé à Rennes, mais réparti dans plusieurs villes.



RENFORCER LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

La CNT est internationaliste, et elle l'a réaffirmé lors de ce congrès. Des délégations d'organisations avec lesquelles nous collaborons au niveau international étaient présentes : CGT (Espagne), FAU (Allemagne), USI (Italie), ASSI (Espagne) et IWW.

En ce qui concerne notre stratégie internationale, le congrès de Lille a voté à une très large majorité la motion « Renforcer la solidarité internationale ». Cette motion est historique : pour la première fois depuis son expulsion de l'AIT en 1996, la CNT a décidé

de donner comme mandat à son secrétariat international (SI) d'aller, « à moyen et à long terme, vers la création d'une structure permanente de la solidarité internationale ». Le SI pourra donc pendant ce nouveau mandat poser les premiers jalons de ce qui constituera une nouvelle organisation internationale.

Le SI sera composé d'environ une quinzaine de membres répartis en groupes de travail (Afrique, Amériques, Asie, Europe, Palestine), et sera coordonné par trois mandatés : Jérémie (STE 93), Fred (Presse RP) et David (Presse RP).

Pour que vive l'anarcho-syndicalisme au niveau international !

Pour que vive la solidarité internationale du syndicalisme de lutte de classe !

Secrétariat International  CNT

LA CNT C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts.

DE COMBAT ! Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

AUTOGESTIONNAIRE ! Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme. **ANTICAPITALISTE !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-uns.

C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire.

PUISQUE PERSONNE NE TRAVAILLE À TA PLACE, QUE PERSONNE NE DÉCIDE À TA PLACE !

LA REPRÉSENTATIVITÉ

La motion ci-dessous est reproduite dans son intégralité. Elle fut la plus débattue et la plus attendue. La question sous-jacente étant la définition des outils que s'accorde la CNT en réponse aux nouvelles règles imposées par le gouvernement (voir CS 330).

La CNT se déclare fermement opposée aux «accords syndicaux» et à leur traduction législative d'août 2008 réformant la représentativité syndicale dans le secteur privé.

Elle invite ses syndicats à développer une critique et une dénonciation radicale de ces dispositions venant renforcer la cogestion patronat-État-syndicats. La CNT revendique la libre expression syndicale, sans que celle-ci soit liée aux résultats aux élections professionnelles, ni même à la participation à celles-ci.

Stratégie syndicale et représentativité

La CNT réaffirme que c'est la section syndicale et son syndicat d'appartenance qui sont les moteurs de l'action syndicale dans l'entreprise. Dans le respect de ses pratiques et principes anarcho-syndicalistes et syndicalistes révolutionnaires, les syndicats et sections syndicales cherchent à conserver ou à conquérir les droits syndicaux dans les lieux de travail.

Ainsi, chaque syndicat ou section syndicale jugera de l'utilité d'obtenir la représentativité syndicale, en s'assurant que ses pratiques lui évitent de tomber dans le piège de la cogestion, et en gardant à l'esprit qu'une réelle force syndicale ne peut se tirer d'une quelconque élection. Conserver et acquérir la représentativité donnent en effet des droits que la CNT juge essentiels : panneau syndical, visite des locaux et services, organisation d'heures d'informations syndicales, appel à la grève, diffusion de tracts, etc. Le fait de siéger dans les instances paritaires ne peut en revanche être un motif de participation à des élections professionnelles. La CNT rappelle que la liberté des syndicats peut également être de ne pas se présenter aux élections professionnelles. La CNT ne limite pas sa lutte syndicale au cadre imposé par l'État et le patronat : l'action directe collective et sans délégation de pouvoir doit rester la principale arme des travailleurs.

Le secteur privé

Actant de la réforme de la représentativité syndicale dans le secteur privé, la CNT adopte dans l'immédiat les dispositions suivantes :

- la CNT réaffirme sa position historique contre le principe des CE ;
- la CNT, dans le cadre de la défense des travailleurs dans les entreprises, laisse le soin aux structures syndicales au plus près du terrain et aux unions régionales d'organiser l'action syndicale, y compris si ces structures jugent nécessaire de se présenter aux élections de CE ;
- les syndicats de la CNT étudieront dans les mois à venir la pertinence (protection, capacités) de la désignation de «représentants de la section syndicale», telle que permise par les nouvelles dispositions législatives ;
- à l'égard du critère dit de «l'ancienneté» (le syndicat de rattachement doit être constitué

depuis au moins deux ans), les syndicats sont invités à fonder juridiquement dès que possible des syndicats d'industrie; à défaut, la CNT pourra asseoir ses sections sur ses syndicats dits «interco», dont les statuts et intitulés légaux devront permettre de couvrir le champ de syndicalisation le plus large géographiquement et le plus détaillé professionnellement ;

- la CNT incite les syndicats à développer des pratiques en rupture avec le syndicalisme cogestionnaire et en accord avec les principes anarcho-syndicalistes et syndicalistes révolutionnaires telles que :

- toute position d'un élu ou d'un délégué syndical doit être adoptée en lien avec la section syndicale et le syndicat ;
- les élus doivent faire des comptes-rendus de leurs réunions à leurs sections, syndicats d'appartenance et aux salariés de l'entreprise ;
- les sections CNT sont invitées dans les négociations des protocoles électoraux à revendiquer la tenue des élections d'entreprise tous les deux ans, dispositif permettant une meilleure rotation des mandats électifs que les quatre ans prévus par la loi ;
- les réunions de coordinations entre unions régionales feront systématiquement le point sur les questions de stratégie syndicale en lien avec les réformes de la représentativité syndicale. Y seront exposées les prises de décisions des syndicats afin qu'une analyse globale puisse être appréciée en vue d'éclairer le prochain congrès confédéral ;

- concernant l'acquisition de la représentativité de branche ou interprofessionnelle nationale, la CNT affirme son désintérêt total pour la recherche d'une légitimité tendant à l'amener à devenir un interlocuteur permanent des négociations avec le patronat ou l'État ;

- pour la compréhension de tous et toutes, une communication spécifique et argumentée quant à cette décision de congrès est publiée dans *Le Combat syndicaliste* et adressée à l'ensemble des organisations syndicales avec lesquelles la CNT entretient des rapports de fraternité et de solidarité à l'échelle internationale.

Fonctions publiques

Aucun nouveau critère législatif n'étant adopté à l'heure de ce congrès, la CNT reste sur sa position de refus de participation aux instances paritaires et aux élections professionnelles dans les fonctions publiques. En cas de nouvelle loi sur ce sujet, la CNT décide d'analyser les nouveaux critères de représentativité syndicale dans un prochain congrès afin d'adapter sa position. Dans l'intervalle, il est laissé la possibilité aux fédérations d'étudier la question de la participation aux élections si elles estiment que leurs droits syndicaux sont conditionnés par cette participation.

Bertrand, avec deux autres camarades, est mandaté depuis quatre ans pour le secteur propagande. Il a été reconduit à la suite du congrès de Lille.

Quels étaient les objectifs de ce mandat ?

Avant tout de faire au minimum aussi bien que les mandats précédents, assurer la continuité. Ensuite seulement améliorer l'activité.

Que recouvre exactement ce mandat ?

Nous travaillons sur des affiches de tout format, drapeaux, autocollants, badges, voire tracts. Avec cela, nous avons trois actions : gérer techniquement le matériel de base, son impression, son envoi, l'état du stock, créer et proposer du nouveau matériel en anticipant les luttes et réajuster, voire créer, du matériel spécifique à des syndicats. On est à 50/50 dans la réponse aux demandes des syndicats et dans l'anticipation des mouvements à l'échelle confédérale.

Un mandat en développement ?

Les syndicats se servent des affiches réalisées. On tire environ 30 000 exemplaires par an des affiches de base. Il faut y ajouter le matériel spécifique à une lutte. Nous aidons également graphiquement les syndicats. Dans ce domaine, nous pourrions en faire beaucoup plus, mais nous ne sommes que trois !

Vous vous représentez (avec Nico, Educ 93), quels sont vos nouveaux objectifs ?

Faire grossir l'équipe ! Et sur l'actu chaude, on devrait pouvoir améliorer notre réactivité. Sinon, on va continuer à expliquer que la forme est importante. Sans elle, le fond n'est pas perçu. Aujourd'hui, tout est tourné vers la forme au détriment du fond, mais ne travailler que sur le fond serait une bêtise. On travaille sur un équilibre pas toujours évident à trouver.

Éric, postmaster, a été à nouveau mandaté. Le postmaster gère les listes Internet de la CNT, ce qui ne couvre pas les sites Internet.

Quel a été ton travail ?

En prenant le mandat à Agen, il fallut tout mettre au propre et faire le point sur l'existant. L'utilisation de l'outil Internet (mails, listes, etc.) était déjà bien entrée dans les mœurs des militants. Les camarades ont vite compris l'intérêt de cet outil de communication.

Est-ce un mandat difficile à tenir ?

Franchement, non. Techniquement, il n'est pas besoin d'être un professionnel pour tenir ce mandat. Pour ma part, je suis prof. Je considère les mails, listes et autres comme de simples outils. Quand je plante un clou, je prends l'outil marteau, quand je communique avec quelqu'un, je prends, entre autres, l'outil Internet.

Et un peu plus... La CNT a choisi plusieurs orientations, validant pour certaines des actions et des pratiques déjà usitées et pour d'autres engageant vers des luttes nouvelles.

La question de la **précarité et des chômeurs**, récurrente dans la lutte syndicale tant cette situation vise avant tout à garder les salariés sous l'emprise de la peur des décisions patronales, a été discutée. Une nouvelle fois, la confédération a affirmé que la notion de «chômeur» n'avait pas de sens, on ne peut considérer un chômeur que comme un travailleur privé d'emploi. Le congrès a donc réaffirmé qu'il n'y aurait pas de syndicat de chômeurs, par contre la création d'une «commission chômage» ouverte aux travailleurs, privés ou non d'emplois, a été votée. Le congrès s'est également penché sur **les coopératives**. Si l'idée semble séduire, certaines coopératives semblent intéressantes, d'autres franchement à l'opposé de ce que l'on peut attendre en tant qu'anarcho-syndicalistes. C'est pourquoi le projet coopératif, porté et soutenu par la confédération, s'articulera désormais autour d'une commission mandatée pour étudier les modalités politiques et structurelles de ce type de regroupement de travailleurs. La CNT a réaffirmé sans l'ombre d'un doute son opposition farouche au **centre de rétention administratif** et a rappelé son engagement pour la **régularisation de tous les sans-papiers**. Ces quelques éclairages sur certaines des motions et orientations débattues et adoptées durant le congrès prouvent la vitalité de la confédération, son enracinement dans le présent, mais aussi son attachement à construire un autre futur.

LÀ OÙ TU VIS LA CNT LUTTE

Bureau confédéral
BP 30 423, 35004 Rennes Cedex
Tél. : 0 810 000 367, prix appel local
cnt@cnt-f.org - fax 02 99 63 12 58

Vous trouverez sur le site Internet toutes les coordonnées pour contacter un syndicat par branche ou par section géographique. Voici les adresses par régions.



- 1 Alsace**
Union régionale CNT
5 rue des Maréchaux,
68100 Mulhouse
Tél. : 06 68 59 26 51
- 2 Aquitaine**
Union régionale CNT
36 rue Sanche de Pomiers,
33000 Bordeaux
Tél. : 05 57 89 21 72
- 3 Auvergne**
Union locale CNT
Salle Poly, place Poly,
63100 Clermont-Ferrand
- 4 Bourgogne**
Syndicats CNT Nièvre
BP 25, 58018 Nevers Courlis
Syndicats CNT Dijon
BP 392, 21011 Dijon
- 5 Bretagne et Pays de Loire**
Union régionale CNT
5 square Charles-Dullin, 35200 Rennes
Tél. : 02 99 53 32 22
- 6 Centre**
Union régionale CNT-Loiret
259 rue de Bourgogne, 45000 Orléans
Mél : interco.45@cnt-f.org
- 7 Champagne-Ardenne**
Syndicats CNT Marne
BP 90009, 51201 Épernay Cedex
- 8 Franche-Comté**
Syndicats CNT Doubs
c/o CESL, BP 121, 25014 Besançon Cedex
Syndicats CNT Jura
BP 80039, 39110 Bracon
Tél. : 03 84 73 06 12
- 9 Île-de-France**
Union régionale CNT
33 rue des Vignoles, 75020 Paris
Tél. : 01 43 72 95 34
- 10 Languedoc-Roussillon**
Union régionale CNT
c/o CNT-PTT 66
BP 90256, 66002 Perpignan cedex
- 11 Limousin**
Syndicats CNT Corrèze
2 rue de la Bride, 19000 Tulle
- 12 Lorraine**
Syndicats CNT Meurthe-et-Moselle
44 rue de Mulhouse, 54000 Nancy
Tél. 06 17 63 15 36
- 13 Midi-Pyrénées**
Union régionale CNT
18 av. de la Gloire, 31500 Toulouse
Tél. : 08 72 58 35 90
- 14 Nord-pas-de-Calais**
Union régionale CNT
1 rue Broca, 59000 Lille
Tél. 03 20 56 96 10
Mél : ur59-62@cnt-f.org
- 15 Normandie**
Syndicats CNT Calvados
BP 02, 14460 Colombelles
Syndicats CNT Seine-Maritime
BP 411, 76057 Le Havre cedex
- 16 PACA**
Union régionale CNT
12 rue de l'Évêché, 13002 Marseille
- 17 Pays de la Loire** voir Bretagne
- 18 Picardie**
Syndicats CNT Oise
BP 50 605, 60006 Beauvais Cedex
- 19 Poitou-Charentes**
Union régionale CNT
20 rue Blaise-Pascal, 86000 Poitiers
Tél. : 05 49 88 34 08
- 20 Rhône-Alpes**
Union régionale CNT
Salle 15 bis, Bourse du travail,
42028 Saint-Étienne cedex 1
Tél. : 04 77 25 78 04



JAPON. UN PEU DE SOLEIL AU CŒUR DE L'EMPIRE (suite)

Suite de l'entretien avec Gen, travailleur du bâtiment et militant du Freeter'Union Tokyo.

Les grands syndicats n'organisent vraiment aucune grève ?

Ils ne font jamais grève, et il n'y a pas de grève générale puisque seuls les acquis corporatistes sont défendus. Il y a quelques exceptions chez les employés du service public. La forme dominante du syndicalisme dans l'histoire de l'après-guerre nippon est le syndicat d'entreprise. Bien que ces syndicats aient mené de longues luttes contre les directions dans le passé, la plupart de ceux d'aujourd'hui ont rompu avec cette logique. Ils participent à l'élaboration des objectifs, à la productivité, à la rationalisation et à tout le reste. Souvent, leurs cotisations sont très chères. Ils ne représentent pas la voix des travailleurs. Leurs « négociations » se limitent à des « offensives de printemps » lors desquelles ils discutent des quelques centaines de yens d'augmentation annuelle, et leurs membres sont principalement des hommes, des employés ordinaires. À ce jour, la plupart des syndicats d'entreprise ne soutiennent ni les travailleurs précaires ni les femmes à temps partiel, qui n'ont pas les mêmes droits et avantages. Les intérêts des travailleurs précaires peuvent être considérés comme étant à l'opposé de ceux des travailleurs ordinaires masculins, selon la logique de la productivité et la rationalisation. Les syndicats généraux sont une autre catégorie, également appelés syndicats communautaires, ou syndicats à adhésion individuelle (*hitori demo haireru kumiai*). Ils comprennent des individus ou des groupes issus d'industries et de lieux de travail différents. Je pense qu'il y a quelques ressemblances entre les « syndicats de base » et les « syndicats solidaires » en Europe. Parmi les syn-



dicats généraux, on peut signaler les syndicats de journalistes, de travailleurs migrants, comme Kanagawa City Union, Zentoitsu Rodo Kumiai, et divers « syndicats communautaires » qui forment le réseau Zenkoku Union. De récents groupes en développement comme le Temporary Agency Workers Union (Haken Union) et le FZRK poursuivent cette tradition. En fait, le FZRK, notre syndicat, est un exemple récent de forme d'organisation qui a déjà existé. Il tend à recruter ses membres parmi les travailleurs flexibles, « irréguliers » et marginalisés. Cela inclut les travailleurs pigistes, à temps partiel, en CDD, intérimaires, journalistes (y compris ceux employés illégalement dans les industries), et ceux qui travaillent pour des associations. Il faut noter que les femmes travaillant à temps partiel ont toujours été à l'avant-garde des luttes contre la discrimination et l'exclusion des travailleurs précaires.

Comment expliques-tu une telle répression au Japon ?

Ici, les manifestations sont complètement contrôlées par des centaines de flics et par la « sécurité publique » d'État, qui peut agir comme une police secrète. Les organisateurs sont tenus pour responsables de tout ce qui se passe et sont forcés d'assumer la répression lorsqu'il y a des arrestations. Il n'y a pas de reconnaissance de l'utilité des manifestations par la population. Notre problème actuel concerne la liberté d'expression, qui nous est progressivement retirée. La répression à l'encontre des manifestants en est une démonstration. On a également vu, lors du dernier G8, que les restrictions à la liberté de circulation se multiplient. Heureusement, les militants se serrent les coudes. Je dois mon militantisme au soutien de mes camarades, qui est incomparable.



Photos : Xepo W.S.

Quelle est la réalité du mouvement anarchiste au Japon ?

Les anciennes générations sont le plus souvent restées silencieuses. Les anarcho-syndicalistes existent en petits groupes, mais n'ont qu'une mince influence dans le monde du travail. Les concepts de ce qu'on appelle le « nouvel anarchisme » venu d'Amérique du Nord sont importés sur le plan intellectuel, mais personne n'organise réellement de mouvement social selon ces principes. Mon opinion est qu'il y a un anarchisme de « groupe d'étude », mais pas de mouvement anarchiste enraciné dans les masses. Je ne choisis pas de faire de l'anarchisme le but de ma participation aux mouvements. Pour moi, l'action et la lutte priment.

Un dernier mot ?

Nous allons devoir réfléchir à de nouvelles stratégies de luttes dans le futur. J'espère que nos connexions internationales marquent le début d'un travail commun. Merci d'être venu occuper la rue avec nous.

Interview réalisée par Nico ⚡ SI de la CNT
Trad. : Fred Alpi ⚡ Culture-Spectacle RP



Depuis 2003, comme chaque année, une campagne de souscription est lancée pour acheter le café des coopératives zapatistes au Chiapas. Nous allons racheter cette année le café aux deux mêmes coopératives que l'an passé, Yachil Xojobal Chulchan, dans la zone des Altos du Chiapas, et Ssit Lequil

Lum, dans la zone Nord de Roberto Barrios. Yachil Xojobal Chulchan est constituée essentiellement de réfugiés ayant dû fuir devant les violences paramilitaires à la fin des années 90. Ssit Lequil Lum est la plus récente coopérative zapatiste. Ce n'est pas seulement une coopérative de café : elle regroupe l'ensemble des productions de la zone avec l'objectif de répartir la production entre les communautés en fonction des besoins. Voulant aller aussi loin que possible sur le chemin de l'autonomie, elle a décidé de ne pas adhérer aux programmes officiels de certification équitable et biologique. Cependant, elle met en place une certification indépendante, donnée par les responsables zapatistes, élus en assemblée générale par les communautés.

Au-delà de l'achat de la production, tous les bénéfices sont renvoyés aux communautés zapatistes et nous faisons en sorte qu'ils soient répartis à toutes les communautés et pas seulement à celles qui produisent du café. Pour cela, nous essayons de trouver un équilibre entre maintenir un prix de vente raisonnable ici et pouvoir renvoyer de l'argent aux communautés une fois les coopératives payées.

Contactez avant fin décembre 2008 : Échanges Solidaires, 21 ter rue Voltaire 75011 Paris ou par mail : cafesolidaire@no-log.org
Paquets de 250 g de café, disponibles en juin 2009, 3,20 euros l'unité, 5 paquets minimum.

RUSSIE ВМЕСТЕ ПРОТИВ ФАШИЗМА ENSEMBLE CONTRE LE FASCISME

Entre les 23 et 30 novembre, les antifascistes radicaux moscovites du groupe What We Feel (hardcore) seront en tournée en France. Dans les sept villes où ils joueront, en compagnie d'autres groupes locaux, ils présenteront également la situation de leur pays et la façon dont ils s'engagent au quotidien contre les néonazis en Russie. Malgré sa brève existence (formation en 2005), What We Feel a déjà plusieurs contacts internationaux dans la scène antifasciste radicale, et depuis l'assassinat de Sacha Ryuhin avant un de leurs concerts à Moscou, ils sont conscients du rôle déterminant que joue la scène contre-culturelle dans l'engagement antifasciste en Russie.

Depuis le début des années 90, il y a eu en Russie un fort accroissement de l'activité des néonazis dans la rue, traduite par des violences racistes et fascistes très souvent fatales : 2 000 agressions dont 285 soldées par des morts. Pour le début de l'année 2008, le centre Sova* a déjà recensé plus de 50 assassinats perpétrés par des militants d'extrême droite ; dans la même période, il y a eu plus de 200 agressions à caractère raciste (sans compter celles qui n'ont pas fait l'objet de plaintes auprès de la police, qui n'hésite pas à collaborer avec les groupes de l'extrême droite la plus violente).

Les militants antifascistes sont, quant à eux, les autres cibles de l'extrême droite : pistés par les fachos, suivis à

leur domicile ou sur les lieux où ils militent, ils prennent chaque jour un risque mortel, et plus d'une dizaine d'entre eux ont déjà perdu la vie. Le gouvernement ne semble guère s'inquiéter de la prolifération de cette extrême droite plus ou moins groupusculaire, dont il utilise bien souvent, à la faveur d'une campagne électorale ou d'une guerre sale, la phraséologie et l'imagerie. Pendant les guerres de Tchétchénie, Poutine a fait sien le discours de stigmatisation de l'étranger, de préférence originaire des régions du Caucase ; son régime autoritaire et sa police récuse toute mise en cause, qu'elle vienne des ONG ou de la scène contre-culturelle. Un mouvement antifasciste radical, autonome, lié à cette scène en plein essor, est en train d'émerger dans de nombreuses régions de Russie. C'est un mouvement de jeunesse qui vient renouveler les rangs antifascistes des années 90 ; ses militants, pas toujours organisés, mais dont la politisation est indéniable, font preuve d'un grand dynamisme, et ne sont pas prêts de se laisser récupérer par des organisations contrôlées par l'État russe.

À Paris, Angers, Bordeaux, Toulouse, Saint-Étienne, Dijon et Strasbourg, les membres de What We Feel interviendront pour présenter leur expérience de militants après la projection du DVD réalisé pendant la tournée de Stage Bottles en mai dernier en Russie, puis le concert commencera : la lutte oui, mais la fête aussi ! Il y aura une bro-

chure de présentation, intitulée *Antifascistes en Russie aujourd'hui*, éditée par No Pasaran et Barricata, et aussi la possibilité de s'informer grâce à une exposition reprenant les points forts pour comprendre ce qui se passe en Russie depuis les années 90. En attendant une tournée du même genre, mais en Russie cette fois-ci...

Solidarité résistance antifasciste
(dont fait partie la CNT)

* Le centre Sova est une organisation non gouvernementale qui recense les agressions et crimes racistes commis en Russie et effectue une surveillance des sites Internet de l'extrême droite.



L'AUTRE MAROC, CHRONIQUES DE RÉSISTANCES, 2^e PARTIE



Abdelfettah Fakihani a connu la prison de 1975 à 1989. Il est l'auteur d'un livre témoignage : *Le couloir*, dont le titre évoque le long couloir de la prison de Kénitra. Ce témoignage revient sur la réalité des « années de plomb » au Maroc dans les années 70-80. À cette époque, Hassan II entend désarti-

culer et casser les reins de toute contestation. En 1977 se tient à Casablanca le procès fleuve (deux mois) de 138 militants de l'organisation d'extrême gauche Ilal Amam (« en avant »). Lors de ce procès, Fakihani et ses camarades sont condamnés à la prison à perpétuité pour « atteinte à la sûreté de l'État ». Abdelfettah Fakihani a échappé à la mort. Il n'échappera pas aux géôles du makhzen (système politique marocain fondé

sur la personne sacrée du monarque). Il est arrêté en 1975 dans sa ville de Marrakech. Mené au commissariat de la place Djemaâ El Fna, il est interrogé et torturé par la Direction de la sûreté du territoire (DST). Ironie du sort, c'est dans ce même commissariat que les étudiants en lutte de Marrakech, en juin 2008, ont été séquestrés et violentés. Comme quoi l'histoire bégaie au royaume chérifien.

Salle de torture. Silence total. Des bruits furtifs à gauche et à droite, devant et derrière. La peur dans l'âme, dans le sexe qui se rétrécit. Dans le ventre tordu. Et dans la tronche qui grouille. Quand est-ce qu'elle va commencer, cette séance ? De torture.

Ils voudront des noms, des adresses. Les camarades, voilà ce qu'ils veulent. Ils voudront la direction, ce qui reste des dirigeants. Presque tous arrêtés, les camarades. Il y en a qui circulent encore. C'est bon. Il y en a même qui peuvent restructurer l'organisation après la vague. C'est bon.

Les noms, les adresses, les coups. La mort. C'est possible la mort. Abdellatif Zéroual, mort ici, peut-être dans cette salle, peut-être à l'hôpital Ibn-Sina. Ici, aucun moyen de se donner la mort. Les résistants. Il y en a qui se la sont donnée. Cyanure. Ils avaient des secrets, les résistants. Les armes à feu, les bombes. Colonisation, résistance, armes. Minutieux. Tout est minutieux. Mes pieds et mains noués autour d'une barre de fer, le corps nu et les yeux bandés. On m'a déshabillé. Et ça n'a pas encore commencé, la torture, la véritable.

Pas les gros coups de poing que j'ai reçus en pleine figure et dans le ventre quand j'ai refusé de répondre à leurs questions, à peine débarqué au centre. Les coups m'avaient fait tomber. La douleur au sol. C'est rien devant la douleur au vol. Perroquet : plantes des pieds

en l'air, exposées. À quoi ? Silence total. J'attends. Grand souhait que mon corps ne tienne pas face à ce qui va venir. Qu'il succombe et me libère ! De peur de trop souffrir, ou de succomber en faisant des aveux.

La torture c'est quoi ? Très compliqué. Milliers de situations. Résister sur toute la ligne. Ou résister tant qu'on peut. Insultes. Ça les révolte, les mamans, toutes les mamans. Redevenu bébé sous la torture. Ma voix, lui parvient-elle ?

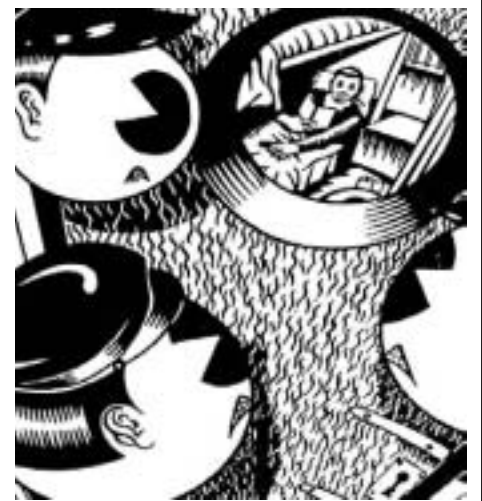
Un colosse me tape sur les deux oreilles. J'imagine ce qu'il fait. C'est clair. Il écarte ses bras. Me tape sur les deux oreilles simultanément. Avec deux mains fortes et charnues. Insultes de plus en plus sexuelles. « Pédé », « fils de pute. » Je m'offusque même en pleine séance. De torture.

« Descendez-le ! » Un mouton. On n'est pas en fête. On me descend à terre. On descend la barre de fer, alourdie par mon corps. Appliqués les tortionnaires. Je suis par terre, et je ne vois rien. Le bandeau sur les yeux. Bien serré. Des heures et des heures de coups. Est-ce le jour ou la nuit ? Comment savoir ?

« Remontez-le ! » Sur le visage, sur les plantes des pieds. Sur les cuisses. Sur les oreilles. Les coups. Avec quoi ? Nerf de bœuf, ceinture, baguette de fer ?

« Descendez-le ! » Un petit répit. Et le but, c'est quoi ? Que je ne crève pas ? Veulent-ils me

maintenir en vie à tout prix ? Je souhaite être sauvé. Je désire m'évanouir ? Mais ça ne se simule pas un évanouissement, avec les tortionnaires. Je n'y arrivais pas. À m'évanouir. Électricité : sur les cheveux, sur les bras, sur les cuisses. Aïe. Sensation étrange. Douleur désagréable. C'est quoi cet engin ? Un fil, une baguette électrique ? Je n'entends pas le moteur. Le mal est là. Encore un électrochoc. Je crie. Le cri aigu, plus aigu que mon timbre de voix. « Cri de pute », m'assène un tortionnaire [...]. L'étouffement. Un chiffon sur le nez, bien serré. Je suffoque déjà. Et puis on verse dessus. De l'eau à senteur de chiffon. Ils arrêtent de verser lorsque mes méninges me chuchotent un adieu à la vie. Encore le chiffon. Encore l'étouffement. Convulsions atroces [...]. Je commence à faiblir. Le corps déchi-queté. Je ne supporte plus la douleur. Soudain aboiements assourdissants d'un gros chien, que je n'ai pas vu. « Ce chien va te baiser », me dit un tortionnaire. Je me sens de plus en plus incapable de supporter. Seul contre une armada de tortionnaires. Seul devant la vie et la mort qui ne vient pas [...]. À un certain moment, j'ai parlé. Monté encore une fois dans une fourgonnette de police. Meurtri, défait, la mort dans l'âme, j'ai désigné l'emplacement de deux maisons à mes tortionnaires. Directement responsable de l'arrestation de trois camarades qui s'y trouvaient. Ils



n'ont pas pu quitter les lieux. Blessure qui ne sera pas cicatrisée. Le plus humiliant, le plus atroce, sur le coup, c'est qu'après les avoir arrêtés, la police a fait asseoir l'un d'eux à côté de moi, sur la même banquette du fourgon. Je n'ai jamais vécu pareille humiliation. Pire, je suis l'auteur d'une petite brochure sur la résistance à la torture. J'y soutenais qu'avec la police, il n'y a pas de subterfuges. Ne rien dire et résister jusqu'à la mort.

Abdelfettah Fakihani, Le couloir, bribes de vérité sur les années de plomb, Tarik éditions, 2005. www.tarikeditions.com

KANAKY. L'État colonial veut tuer l'USTKE

Des grèves en Nouvelle-Calédonie durent depuis des mois à cause de la volonté affichée de certains patrons de ne pas vouloir négocier avec l'USTKE (Union syndicale des travailleurs kanaks et des exploités), premier syndicat du territoire. Les grévistes tiennent bon grâce à la solidarité des adhérents de l'organisation.

Des militants ont été condamnés le mois dernier à de très lourdes amendes et à des peines de prison ferme. Le bilan de la répression judiciaire à l'encontre des responsables et militants de l'USTKE est sans précédent dans l'histoire syndicale de la Kanaky. Une tentative d'extermination en règle qui vient nous rappeler le caractère colonial de la politique de l'État français en Kanaky. Un État colonial qui ambitionne d'éliminer du débat politique en cours toute menace à sa stratégie de recolonisation du pays. Une atteinte à la démocratie ? Non, tout simplement une « démocratie à la française » aux antipodes.

Pour l'affaire de Carsud, l'arrêt de la cour d'appel du 9 septembre dernier a rendu un jugement quasi surréaliste, de deux mois de prison ferme jusqu'à douze mois avec neuf mois de sursis pour le président de l'USTKE. Au total, 23 militants condamnés pour une action syndicale... Sans compter les énormes amendes : quelque

135 000 euros à titre de dommages et intérêts est à verser à l'État colonial.

Il est clair que les autorités locales, soutenues par l'État français, veulent faire « plier » l'USTKE en mettant le syndicat en difficulté financière.

Dans une lettre du 8 octobre, Gérard Jodar, président de l'USTKE, explique les enjeux de cette solidarité. « Depuis début novembre 2007, bientôt un an, nos



Photo : www.ustke.org

camarades de Carsud sont en grève. De même, depuis plus d'un an, nos camarades Ponérihouen Ambulances et, depuis quatre mois, ceux de TDF sont également en conflit. Devant les refus quasi systématiques de négocier de la part des patrons de ces entreprises, face aux agressions commises à la demande du représentant de l'État par les forces de l'ordre contre nos adhérents, la plus forte des réponses que nous pouvons leur apporter est la solidarité. »

Et comme il l'a rappelé maintes fois face à ses juges, l'USTKE restera l'USTKE, et toute cette répression, aussi pénible, douloureuse, injuste, inhumaine soit-elle, ne saurait nous dévier de notre combat social et de notre engagement politique tels que résumés dans le préambule des statuts de notre organisation syndicale créée en 1981.

Nous appelons donc à une grande solidarité pour soutenir les grévistes et l'USTKE. Nous vous demandons une participation financière (même petite) en envoyant un chèque à l'ordre de l'USTKE, à l'adresse suivante : Solidarité USTKE, 21 ter rue Voltaire, 75011 PARIS. Tout l'argent leur sera remis au plus vite par virements bancaires. Pour info : des chèques en euros envoyés à l'USTKE directement à Nouméa coûtent cher en commissions à cause de la conversion en francs pacifiques. C'est pour cela que nous avons ouvert un compte à Paris et que nous vous demandons de nous envoyer votre solidarité à l'adresse citée ci-dessus.

Fred ✎ SI CNT
D'après les articles de l'USTKE et de Solidarité Kanaky

Pour plus d'informations, voir les sites Internet de l'USTKE et du comité de soutien : <http://solidaritekanaky.org> www.ustke.org



Le quatrième numéro de la lettre d'info bimensuelle du groupe de travail Afrique du secrétariat international de la CNT, *Afrique sans chaînes*, vient de sortir.

Édité tous les deux mois et réalisé grâce aux témoignages de ses partenaires syndicaux et associatifs africains, ce bulletin se veut un outil de lutte, de relais, et peut servir à établir des liens, à tisser des solidarités entre celles et ceux qui ne se résignent pas, au Nord comme au Sud. Au sommaire : contre-sommet migration « des ponts pas des murs » ; 20^e anniversaire de la CGTB et lutte des étudiants au Burkina ; lutte syndicale au Congo ; Mali, privatisation de la CMDT (coton) et 5^e anniversaire du Cocardrail ; Mauritanie, coup d'État et libertés syndicales ; Togo, la réconciliation n'aura pas lieu ; dossier luttes sociales au Maroc ; Niger, Moussa Kaka en liberté provisoire ; Afrique du Sud, Zabalaza n° 9 ; Tunisie, pour Gafsa, contre la répression.

Disponible gratuitement sur www.cnt-f.org/international ou par mail : africa@cnt-f.org



Chronique d'une mort annoncée

L'évolution numérique prend, sous le masque de la modernité, le visage de la censure de la liberté d'expression. Le non-lucratif ne plaît pas à ce gouvernement. Le passage des radios FM en numérique permettra de réduire au silence les quelque 550 radios non commerciales de France.

Le CSA lance un projet visant à passer la bande FM en numérique pour ainsi créer la RNT (radio numérique terrestre), un peu comme ce qui se passe avec la TNT. Le projet, hors de coût pour les radios associatives non commerciales, est impossible à financer. Le prix du fonctionnement et des équipements est prohibitif, d'autant que rien n'a été prévu pour subvenir à ces coûts supplémentaires.

Dans les années 80, des (radios) pirates se sont battus pour faire tomber le monopole de la parole étatique sur les bandes hertziennes, des radios libres en sont nées. Ce sont donc ces mêmes radios qui aujourd'hui refusent la question suivante : mais pourquoi vous ne faites pas une radio sur le Web, hein, c'est bien le Web? Justement pour ne pas laisser l'État et ses amis industriels se

son MP3 par ADSL 20 Mb *online* sur pentium V à 2 Go... D'ailleurs, le Net est déjà utilisé en parallèle de la FM.

Vive le fric

Les radios FM de catégories A (sans pub mais pas forcément toutes sans reproche) vivent des subventions obligatoires accordées par l'État, par le travail de leurs bénévoles (qui aussi cotisent, ah les cons, ils payent pour bosser gratuitement!) et par différentes initiatives comme des concerts. Leur budget est restreint, elles ont souvent du mal à boucler l'année. La dépense des frais de diffusion, à peu près 80 % du budget, se verra doublée si le projet RNT passe tel quel car le CSA fera, comme en TNT, une obligation d'émettre pendant quelques années dans les deux formats (FM et RNT). Donc 80+80=160 %. OK, l'affaire est réglée! Les quelque 550 radios FM sans pub de France vont disparaître. Car, bien sûr, aucune aide financière n'a été prévue. Bon, d'accord, certaines, qui ont engagé de braves commerciaux, ont su, comme elles le disent, se «préparer». Elles ont introduit de la pub sur l'antenne ou dealé des subventions avec les politiques de la ville, du conseil général ou de la région. Mais celles qui ne vendent ni leur cul ni leur temps d'antenne ne pourront faire face aux 160 % puis au changement de matériel et à la formation des techniciens.

D'autant que la subvention principale de l'État, le FSER, est nourrie par une taxe sur les pubs de l'audiovisuel. Et puisqu'on supprime la pub sur les médias publics, le FSER, donc la subvention aux radios, risque de diminuer en 2009. C'est étrange puisque c'est dans le même temps que le passage au numérique doit se faire.



Dessin : Gome

Attention, ceci n'est pas un roman

En gros, pour se faire une idée du budget de diffusion en RNT, c'est plus tu payes, mieux tu es servi au niveau de la zone et de la qualité de diffusion. En prenant l'exemple de radios parisiennes, la fourchette se situe entre 30 000 et 60 000 euros par an (sans compter les frais de matériel, de formation, etc.). Mais pour

30 000, t'as le minimum, c'est-à-dire un son pourri et une zone non équivalente à celle que t'avais en FM.

Vive la norme

Et ce n'est pas tout, la norme numérique choisie par la France, la T-DMB (Terrestrial Digital Multimedia Broadcasting), en fait une norme vidéo, permet de passer les fameuses «données associées». Ces données sont du texte, de l'image... mais surtout de la pub! Elle est donc moins performante, puisque l'image bouffe la place du son, et menteuse, puisqu'elle permettra de diffuser moins de radios alors que la promesse du numérique était d'en diffuser plus. Elle est plus chère, n'étant utilisée qu'en Corée du Sud. Donc deux pays, seu-

lement, en seront équipés. Je vous laisse imaginer le prix des récepteurs (estimé aujourd'hui entre 150 et 250 euros, bien sûr il baissera un peu) pour le public. Alors que d'autres normes existent, par exemple dans... tout le reste de l'Europe (ah, l'exception culturelle française...). Oui, mais le T-DMB est vraiment plus lucratif pour les constructeurs et les diffuseurs.

Vive le mariage

Aujourd'hui, chaque radio peut choisir son diffuseur ou même s'autodiffuser dans sa région sur la fréquence autorisée par le CSA. Avec l'entrée en numérique, les radios devront passer par un nouveau prestataire technique appelé «multiplexeur», chargé de diffuser plusieurs radios sur une même fréquence. Donc au revoir l'autodiffusion et bonjour le mariage avec certaines autres radios nauséabondes sur la même fréquence! Et le risque est que ce prestataire se substitue au CSA pour l'attribution d'une fréquence, et vive la gestion directe des industriels sur la liberté de parole!

Le 1^{er} octobre dernier était le jour de dépôts des dossiers de candidatures, les radios déjà existantes étant prioritaires. Nombres d'entre elles n'ont rien voulu déposer, beaucoup ont rendu des dossiers vierges et d'autres, se sentant acculées, ont déposé leur dossier. On comprend que si elles ne déposaient rien, elles n'étaient plus sur la liste. Le CSA se gausse d'ailleurs du nombre de dossiers rendus, il n'a pas dû vraiment y jeter un œil.

On voit donc que la liberté de parole d'un des derniers médias accessibles à tous et donnant la parole aux minorités, au mouvement social, aux associations, aux défricheurs sonores et autres alternatives, va être sérieusement remise en cause par l'obligation du passage des radios FM en RNT.

Bibi ✎ Presse et médias RP

Vous trouverez tous les renseignements détaillés ainsi qu'une pétition à signer sur le site Internet : <http://radiosenlutte.free.fr/>



Dessin : Krokaga

réapproprié l'espace radiophonique par le biais d'une imposture progressiste. Pour ne pas laisser tomber les gens qui n'ont pas Internet et pour ne pas se noyer par un tsunami d'information world-wide-webisant. Et puis, faire une émission en direct dans un studio, c'est autre chose que de podcaster



Dessin : Yann Hardcore

LECTURE. ALBERT CAMUS ET LES LIBERTAIRES : 1948-1960

Extraits d'un entretien avec Claire Auzias, éditrice, lors du Salon de l'autre livre à Saint-Étienne, autour du livre *Albert Camus et les libertaires : 1948-1960*, aux éditions Égrégores.

Le grand public connaît Camus l'écrivain, le dramaturge, le journaliste. Son œuvre a souvent été réduite à un discours humaniste dénonçant les totalitarismes du xx^e siècle. Pourtant, son engagement politique va plus loin. Peux-tu nous décrire son parcours militant?

Son parcours est celui d'un homme né en Algérie d'une famille pauvre avec un père tué à la guerre. Il n'a pas appris la misère dans Marx mais parmi les pauvres. Il est entré au

PC vers 1934. Il y est resté trois ans. Il en est sorti sur désaccord politique au lendemain des procès de Moscou. Il arrive en France et fait la connaissance de Rirette Maitrejean. C'est là que commence le rapport avec les anarchistes. Avant, il a travaillé pour un journal, *Alger soir*, dans lequel on a souvent dit qu'il y avait des propos de type anarchiste. Ce n'est pas parce qu'il connaissait des anarchistes ni l'anarchisme, mais c'était sa propre réflexion qui s'orientait déjà de ce côté-là. À ce moment, Camus devient effectivement un ami des anarchistes, de divers engagements. Il rencontre aussi Louis Lecoq, Maurice Joyeux, les ouvriers du livre, etc. Tout ça fait des anarchismes différents. Mais pour autant, je ne

ferai pas de Camus un anarchiste parce qu'il est d'accord avec cette pensée. Il la soutient, il la promeut, il travaille et milite avec des anarchistes, mais Albert Camus a une pensée «autonome».

Quarante-huit ans après sa mort, à l'heure de la pensée unique, de la pensée molle des BHL and co, que reste-t-il de l'héritage de Camus?

Il nous laisse beaucoup de choses en héritage car, contrairement à ce que l'on nous a beaucoup dit, il n'était

pas du tout un penseur du juste milieu. Ce n'est pas de la pensée molle, Albert Camus! Les nouveaux philosophes ont pris le Camus antitotalitaire, mais c'était quelqu'un qui dénonçait tout autant les exactions du capitalisme. Camus nous laisse aussi en héritage l'élaboration des racines d'une pensée libre. C'est une chose fondamentale. Il y a des textes stupéfiants dans

son œuvre. Tout d'abord la volonté de parler simple, limpide, sans élitisme. Camus se fout de l'élite. Son œuvre est droite, sobre, je dirais limpide, pas pour autant simpliste. Camus disait lui-même : «Je refuse d'être un guide de la classe ouvrière.» Il n'a pas joué les Sartre debout sur un tonneau à Renault-Billancourt pour aller haranguer les foules et expliquer aux gens ce qu'ils ont à faire. Chaque fois qu'il était avec des travailleurs du livre ou d'autres, il leur disait : «Je n'ai rien à vous apprendre. J'ai à apprendre des choses de vous et nous avons à élaborer ensemble.»

Propos recueillis par Didier ✎ Éducation 69



CHRONIQUES D'UN INCROYANT.

Les textes dits sacrés des trois grands monothéismes démontrent, s'il en était besoin, que les tueries menées au nom de la croix, du croissant ou de n'importe quel autre fétiche ne sont pas tombées du ciel, mais correspondent au fondement même des dites religions. Tout cela est du passé! En est-on bien sûr? Combien sont encore les vénérateurs de ces textes qui contredisent les droits de l'homme et la morale la plus élémentaire? Pourquoi ces contempteurs de la croyance et de l'amour du prochain ne savent s'exprimer qu'en haine de celui qui n'est pas comme eux, n'a pas la même croyance, la même sexualité, la même éthique de vie? «Le xx^e siècle sera religieux ou ne sera pas», disait Malraux. Alors il faut s'attendre au pire! Les «morceaux choisis» par Bruno Alexandre sont la parfaite illustration de ces propos.

Chroniques d'un incroyant, naissance dans la guerre des religions du livre, tome 1, Bruno Alexandre, les Éditions libertaires, 10 euros.

Jean-Hugues, éleveur des Combrailles

VICTIME DE PERSÉCUTIONS

Jean-Hugues, jeune éleveur bio, et sa famille vivent un véritable cauchemar depuis leur installation dans le Puy-de-Dôme. Menaces de mort, destructions de matériel, abattage de bêtes et incendies volontaires se succèdent depuis quelques mois. Sébastien témoigne. Une campagne de solidarité est lancée. Soutenons Jean-Hugues et les siens !

J'ai fait la connaissance de Jean-Hugues en avril dernier en lui apportant mon soutien après le massacre (au pistolet d'abattage) de ses chèvres. Son propriétaire et ami partant à la retraite lui laisse ses terres (environ 50 ha), préférant l'installation d'un jeune. Le projet de Jean-Hugues est d'élever des chèvres et des moutons en circuit court tout en recherchant son autonomie énergétique, à l'opposé de l'agro-industrie productiviste. Oui, Jean-Hugues est un paysan avec des convictions ! Au printemps, les exactions continuent : destructions de clôtures, etc. En août, incendie dans un appentis où était stocké du foin, sans oublier les tentatives d'incendie sur son tracteur et sa voiture. Fin août, il retrouve une lettre de menaces de mort (envers son propriétaire), de viols (envers sa fille et sa compagne)... Ses proches et amis se relaient auprès de lui. L'affaire se médiatise puis se calme. Le parquet de Riom instruit une enquête judiciaire. Et le 3 octobre, l'infamie continue : la grange est en feu, faisant disparaître foin, céréales, matériel. Tous ces actes sont criminels. Où cela s'arrêtera-t-il ? Parce que lutter c'est vivre, Jean-Hugues et ses proches résistent !



Le 2 octobre 2008, Sarkozy convoquait les états généraux de la presse écrite. Vaste fumisterie médiatique sur une supposée indépendance des médias face à l'argent et au pouvoir... Acutalité qui se passe de commentaires. En image : Adèle.

LE COMBAT SYNDICALISTE	LA RÉDACTION
<p>Directeur de la publication Jean-Luc Roubier CPPAP N° 0608S06521-TGI N°97/93</p>	<p>Le prochain numéro du <i>Combat syndicaliste</i> sortira aux alentours du 5 décembre.</p>
<p>Rédaction combat-syndicaliste@cnt-f.org CS c/o CNT, 44 rue Burdeau, 69001 Lyon</p>	<p>Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues, essayez de nous contacter avant d'écrire pour éviter les doublons. Le nombre de signes que nous communiquons pour l'écriture des articles est un nombre à respecter. Le dépassement des délais discutés entraîne une surcharge de travail. Merci de respecter ces quelques consignes,</p>
<p>Administration cs-administration@cnt-f.org CS c/o CNT, 18 av. de la Gloire, 31500 Toulouse</p>	<p>cela facilite le travail des militantes qui réalisent notre journal.</p>
<p>Abonnements Voir le coupon ci-contre</p>	
<p>Impression sur papier certifié PEFC Imprimerie 34, 8 rue de Bagnolet, 31100 Toulouse</p>	
<p>L'ensemble des tâches amenant le <i>Combat syndicaliste</i> dans votre boîte aux lettres sont effectuées par des syndiqué-e-s après leurs journées de travail.</p>	

[Communiqué de la Fédération des travailleurs de la Terre et de l'Environnement CNT]

La FTTE tient à dénoncer la situation intolérable qui est faite à notre camarade Jean-Hugues Bougeois installé dans les Combrailles (Puy-de-Dôme, Auvergne). Les agressions qu'il subit depuis presque un an de la part de personnes convoitant ses terres sont inacceptables. La mainmise sur le foncier par le lobbying agricole traditionnel fait partie des raisons essentielles qui freinent l'installation de nouveaux paysans, installations pourtant indispensables et qui doivent se faire en nombre pour assurer la production alimentaire des générations futures hors d'une industrialisation qui a maintenant prouvé sa nocivité écologique et sociale. Cette hostilité du milieu agricole qui atteint ici son paroxysme est malheureusement fréquente et fait partie des difficultés que rencontrent les candidats à l'installation agricole, non issus de ce milieu. Vu la gravité des faits et la durée de cette affaire, nous nous étonnons que l'enquête ouverte par la gendarmerie obtienne si peu de résultats. La situation de Jean-Hugues, jusque-là grave, est aujourd'hui catastrophique, car l'incendie de sa grange a détruit ses réserves de foin. Nous appelons tous nos adhérents et sympathisants ainsi que toute personne éprise de justice à soutenir, de toutes les façons possibles (morales, financières, etc.), notre camarade. À cet effet, la Confédération paysanne et des camarades sympathisants de la CNT organisent la solidarité avec Jean-Hugues. Vous pouvez prendre contact avec eux : Maison des paysans (confédération paysanne), Marmilhat, 63370 Lempdes, tél. : 04 73 14 14 09.

Rouillan retourne en taule... sans passer par la case départ!

Ainsi en a décidé, le 16 octobre dernier, le tribunal d'application des peines qui siégeait à la prison des Baumettes à Marseille, où l'ancien militant d'AD avait été réincarcéré le 2 octobre dernier après neuf mois de semi-liberté. Cet ex-militant d'Action directe et nouveau médiatisé militant du NPA a juste eu l'outrecuidance de parler. À un journaliste, certes. Mais sans enfreindre l'interdiction qui lui avait été faite de s'exprimer sur les faits pour lesquels il avait été condamné en 1989 avec ses compagnons (la mort de Georges Besse, PDG de Renault et René Audran, ingénieur général de l'armement). Joli exercice de contorsion que celui du juge d'application des peines qui considère que dans son interview dans *L'Express*, où il évoque l'interdiction qui lui est faite, Jean-Marc Rouillan outrepassa ses droits de « semi-libéré ».



« Semi » seulement, car rappelons ce que signifient ces quatre petites lettres : tous les soirs, après son boulot chez un (super) éditeur marseillais qui avait publié certains de ses bouquins, il retournait dormir aux Baumettes et passait tous ses week-end dans ce cadre enchanteur... Après vingt ans passés derrière les barreaux dont sept à l'isolement, ça lui faisait une bouffée d'air, mais on ne peut jamais se satisfaire de ce « semi »...

À noter aussi le magnifique salto arrière du site Internet de *L'Express* qui, au soir de la décision, faisait comme s'il n'avait aucun lien avec cette réincarcération ; comme si le journaliste qui interviewait Rouillan ne l'avait pas poussé à répondre à une question qu'il savait délicate (ou alors, c'est qu'il ne connaissait pas bien son sujet, ce qui peut arriver, dans nos métiers...), comme si la direction de l'hebdomadaire n'avait pas choisi de publier cette réponse forcément compliquée pour un taulard en sursis... L'avocat de Jean-Marc Rouillan a tout de suite annoncé qu'il ferait appel de cette décision. Une petite satisfaction était pourtant intervenue dans la même semaine : Marina Petrella ne sera pas extradée vers l'Italie « grâce à l'intervention de la première dame de France », comme disent les grands médias. On ne peut pas s'empêcher de penser que c'est quand même un peu grâce aux gens qui se sont mobilisés pour empêcher qu'elle prenne un billet direct pour la perpét dans un pays qu'elle a quitté il y a longtemps...

Gwen ✎ Presse

QUIZZ

A « Nos émissions ont vocation de rendre le cerveau disponible. C'est-à-dire de le divertir, de le détendre pour le préparer entre deux messages. Ce que nous vendons à Coca-Cola, c'est du temps de cerveau humain disponible. »

1. P. Le Lay 3. M. Bouygues
2. A. Lagardère 4. L. Parisot

B « Si vous ajoutez à cela le bruit et l'odeur. » Le bruit et l'odeur en question désignaient les désagréments supposément causés par les personnes immigrées en France.

1. J.-M. Le Pen 3. N. Sarkozy
2. B. Hortefeux 4. J. Chirac

C « C'est quoi l'indépendance en matière de presse ? Du pipeau. Avant de savoir s'ils sont indépendants, les journalistes feraient mieux de savoir si leur journal est pérenne. »

1. M. Bouygues 3. P. Le Lay
2. A. Lagardère 4. N. Sarkozy

D « Je suis fier d'être un patron industriel qui délocalise. Assez de faux semblants : la perte de l'emploi, la déstabilisation industrielle, c'est normal, c'est l'évolution ! »

1. L. Parisot 3. A. Lagardère
2. M. Bouygues 4. G. Sarkozy

E « La liberté de penser s'arrête là où commence le code du travail. »

1. M. Bouygues 3. L. Parisot
2. A. Lagardère 4. N. Sarkozy

F « Aller dans les médias, c'est se taire sur les médias ou ne dire sur eux que ce qu'ils consentent à entendre. »

1. L. Parisot 3. S. Halimi
2. J.-M. Le Pen 4. Coluche

G « Toute propagande efficace doit se limiter à des points fort peu nombreux et les faire valoir à coups de formules stéréotypées aussi longtemps qu'il le faudra, pour que le dernier des auditeurs soit à même de saisir l'idée. »

1. S. Halimi 3. N. Sarkozy
2. J.-M. Le Pen 4. A. Hidir

Patrick Le Lay chevalier de l'Ordre de la Légion d'honneur. Il a remporté l'Emmy Award du meilleur directeur de télévision. Ancien président du conseil d'administration de TF1.

Arnaud Lagardère gérant commandité et PDG de Lagardère SCA ainsi que PDG de Lagardère Media (pôle médias du groupe Lagardère) et directeur général de Lagardère Active (branche audiovisuelle de Lagardère Media). Président du directeur d'EADS.

Martin Bouygues PDG du groupe Bouygues. Témoin du second mariage de N. Sarkozy et parrain de son fils Louis. Martin Bouygues développe les activités du groupe, autour de deux pôles, la communication (TF1, LCI) et la construction.

Laurence Parisot présidente du Medef. PDG de l'Institut de sondage et d'études de marché Ilop. Chevalier de l'Ordre national du mérite et de la Légion d'honneur.

Nicolas Sarkozy chef de l'État.

Jean-Marie Le Pen fondateur du FN.

Brice Hortefeux ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire.

Jacques Chirac ancien chef de l'État.

Serge Halimi Serge Halimi, directeur éditorial du Monde diplomatique. Il collabore au journal *Le plan B*.

Guillaume Sarkozy frère de N. Sarkozy. Vice-président du Medef. Actionnaire du journal *Le Monde*. Délégué général du groupe d'assurances privé Médéric.

Réponses

ON A TOUJOURS RAISON DE SE SYNDIQUER !

UN SYNDICAT, POUR QUOI FAIRE ?

- Défendre ses conditions de travail (salaire, temps de travail, dignité, etc.)
- Ne pas rester seul face à sa hiérarchie
- Connaître ses droits
- Savoir ce qui se passe dans l'entreprise et dans les administrations
- Se tenir informé des événements hors de nos lieux de travail

UN SYNDICAT C'EST CHOISIR :

- La solidarité contre l'individualisme et l'isolement
- La lutte collective contre le chacun pour soi
- L'espoir contre la résignation
- L'esprit critique contre les fausses évidences du pouvoir et des médias

LA CNT EST UNE CONFEDERATION SYNDICALE :

Autogestionnaire : parce que personne ne travaille à notre place, personne ne décide à notre place. **De lutte de classe** : parce que patrons et travailleurs n'ont jamais eu les mêmes intérêts. **Anticapitaliste** : parce que les richesses ne doivent plus être aux mains d'une minorité. **Révolutionnaire** : parce que capitalisme et libéralisme ne sont pas le seul avenir possible. **Antiautoritaire** : parce que nos libertés sont sans cesse menacées et niées. **Interprofessionnelle** : parce les travailleurs ont toujours les mêmes intérêts. **D'action sociale** : parce que la lutte se mène aussi hors de nos lieux de travail. **Internationaliste** : parce que le capitalisme n' a pas de frontières, nous non plus !

COMMENT CREER UNE SECTION SYNDICALE ?

- Contacter le syndicat CNT le plus proche de l'endroit où tu vis ou travailles
- Dans le public, il suffit de déclarer la section syndicale et de désigner un représentant
- Dans le privé, il faut être au moins deux adhérents du syndicat sur l'entreprise : c'est un minimum pour avoir le droit de créer une section syndicale
- Nommer un représentant de la section syndicale

(Il doit être délégué du personnel dans une entreprise de moins de 50 salariés)

Ensuite, l'activité syndicale peut se développer (tracts, réunions, etc.). Bien entendu, vous ne serez pas seuls : le syndicat sera toujours à vos côtés pour vous soutenir dans cette démarche, vous conseiller si besoin, etc.

CHÔMEURS, PRÉCAIRES, TRAVAILLEURS EN FORMATION, EN ACTIVITÉ OU À LA RETRAITE...

Pour la CNT, la lutte des chômeurs et précaires est liée à celle des salariés en CDI ou fonctionnaires. Nous avons les mêmes intérêts : défendre nos droits face aux patrons et à l'État. Chacun a sa place dans notre syndicat, d'autant plus que précarité et chômage sont souvent synonymes de surexploitation, d'isolement et de mépris. Dans cette situation, se syndiquer, c'est oser l'arme de la solidarité et de la lutte !

FACE AUX ATTAQUES DE L'ÉTAT ET DU PATRONAT, NE TE RÉSIGNE PAS, SYNDIQUE-TOI !

Et n'oublie pas, tes patrons sont syndiqués et organisés : Medef, CGPME, chambres de commerce, corporations artisanales, etc.



Photo : Thierry Nectoux / www.chambrenoire.com



ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE

Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de 30 € (soutien), 22 € (standard), à partir du numéro :

Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM PRÉNOM ADRESSE

PROFESSION MAIL

Chèque à l'ordre du *Combat syndicaliste* à renvoyer à *Combat syndicaliste c/o CNT 31, 18 av. de la Gloire, 31500 Toulouse.*

➔ ABONNEMENT GRATUIT

Si vous souhaitez qu'un-e ami-e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci : **durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement.** Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case.

Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine. Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.